

EAU

UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES



MEDEF COLLECTION
ACCOMPAGNER

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**





MEDEF COLLECTION

PROPOSER

LA COLLECTION QUI RASSEMBLE LES PRISES DE POSITION OFFICIELLES DU MEDEF.

PARTAGER

LA COLLECTION QUI MET EN AVANT LES COLLABORATIONS DU MEDEF.

ACCOMPAGNER

LA COLLECTION QUI RÉUNIT LES GUIDES ET BONNES PRATIQUES DU MEDEF.

ÉDITOS



Longtemps considérée comme un acquis, l'eau est devenue une **ressource stratégique** pour notre pays. **Son accès, sa gestion et sa préservation relèvent désormais d'enjeux stratégiques au cœur de la cohésion des territoires et de notre souveraineté.**



Sous l'effet du réchauffement climatique, les tensions autour de cette ressource s'intensifient, les épisodes de sécheresse et d'inondation se multiplient, tandis que les exigences de qualité et les besoins d'investissement augmentent. Cette réalité concerne **tous les territoires et toutes les entreprises**, quels que soient leur taille — de la PME à l'ETI — ou leur secteur d'activité.

Face à ces défis, les entreprises agissent et accroissent sans cesse leur impact positif. Elles investissent massivement et depuis longtemps pour réduire leurs consommations, optimiser leurs procédés, limiter leurs rejets et développer des solutions innovantes. Les résultats sont là. Dans l'industrie, les prélèvements d'eau ont fortement diminué, démontrant la capacité des entreprises à conjuguer performance économique et préservation des ressources. L'incarnation concrète de la raison d'être du MEDEF : « **Agir ensemble pour une croissance responsable** »

Cette dynamique doit aujourd'hui être amplifiée.

L'eau n'est plus uniquement une question environnementale. Elle est devenue un enjeu de souveraineté économique, de compétitivité et d'attractivité des territoires.

L'accès à une ressource de qualité, en quantité suffisante et dans des conditions économiquement soutenables conditionnera demain le maintien, le développement et l'implantation de nombreuses activités, dont nos industries. C'est pourquoi nous devons collectivement **changer d'échelle**. Chaque entreprise doit intégrer l'eau dans sa réflexion stratégique, au même titre que l'énergie ou les matières premières.

Mais l'action individuelle ne suffira pas. **La gestion de l'eau est aussi une affaire de territoire.** Elle suppose le dialogue entre les acteurs économiques, les collectivités, l'État, les agriculteurs et l'ensemble des usagers afin de construire des solutions adaptées aux réalités locales.

Les 118 MEDEF territoriaux et régionaux qui font la force de notre collectif et les autorités locales ont à cet égard un rôle essentiel à jouer. Parce qu'ils connaissent les besoins des entreprises et les spécificités de leur bassin de vie, ils peuvent contribuer à faire émerger des projets, favoriser la concertation et porter une vision équilibrée conciliant préservation de la ressource, développement économique et cohésion territoriale.

Cette **nouvelle version du guide eau du MEDEF** a été conçue pour accompagner cette mobilisation.

Elle apporte des clés de compréhension, des pistes d'action concrètes, et des repères pour agir, dans les entreprises, notamment les PME, comme dans les territoires. Il vient par ailleurs utilement compléter les webinaires et les formations organisées par l'Académie du MEDEF sur ce sujet.

L'eau est un défi majeur pour les années à venir.

Faisons-en également une opportunité : celle d'accélérer l'innovation, de renforcer la résilience de notre économie et de construire des territoires toujours plus attractifs et durables.

Les entreprises françaises sont les moteurs de la conciliation de la croissance et du climat.

Donnons-leur les moyens d'agir. Amplifions leur impact positif !



Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

L'eau est au cœur des enjeux climatiques et des besoins d'adaptation. Sécheresses, inondations, impacts sur la qualité de la ressource : ces défis nous obligent à agir plus vite, plus collectivement et au plus près des réalités de terrain.

Les entreprises l'ont compris : nombreuses sont celles qui ont déjà agi en réduisant leurs prélèvements, en optimisant leurs procédés, en améliorant le traitement de leurs rejets ou en investissant dans la réutilisation des eaux usées traitées. Ces initiatives, trop souvent méconnues, méritent d'être reconnues, valorisées et amplifiées.



L'enjeu dépasse la simple adaptation : l'eau est un levier de transformation. Elle invite à repenser nos modèles de production, à innover, à investir et à créer de la valeur autrement. En renforçant la compétitivité des filières, la résilience des entreprises et l'attractivité des territoires, elle devient, comme l'énergie, un pilier de notre transition. L'objectif ? Concilier protection des milieux, maintien des activités et emplois, pour construire une transition écologique à la fois concrète et au bénéfice de tous.

Mais l'action individuelle, aussi louable soit-elle, ne suffira pas. C'est collectivement, à l'échelle des territoires, que nous bâtirons une résilience durable face aux tensions sur la ressource. Depuis 2025, les conférences territoriales sur l'eau ont marqué une première étape. Il faut aller plus loin : les acteurs économiques doivent prendre toute leur place dans la gouvernance de l'eau. Comités de bassin, commissions locales, projets de territoire : ces instances sont des lieux décisifs pour partager les constats, faire entendre les besoins et contraintes, reconnaître les efforts accomplis et construire des solutions équilibrées entre les usages.

Dans ce contexte, l'État sera pleinement au rendez-vous. Avec les collectivités, les agences de l'eau et les services déconcentrés, il continuera à donner de la visibilité, à accompagner les projets utiles, à poursuivre les efforts de simplification et à accélérer les investissements. C'est l'ambition du Plan Eau, présenté en 2023 par le Président de la République, que nous devons résolument continuer à mettre en œuvre. À ce titre, je salue l'engagement de 55 sites industriels, ayant lancé 120 projets représentant plus de 35 millions m³ de gains hydriques, et des investissements à hauteur de 340 millions d'euros.

Ce guide s'inscrit dans cette mobilisation. En offrant aux entreprises des repères concrets et des retours d'expérience, il les invite à anticiper, s'engager et prendre toute leur part à une gestion durable de l'eau. L'objectif ? Passer d'une logique de crise à une logique d'anticipation, pour que la préservation de cette ressource indispensable mais fragile devienne un moteur de progrès, d'innovation et de confiance.

Préserver l'eau, c'est préparer l'avenir.

Mathieu Lefèvre,
ministre délégué chargé de la Transition écologique

Sommaire

LES ENJEUX DE L'EAU EN FRANCE	7
1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DES PERTURBATIONS DÉJÀ VISIBLES APPELÉES À S'ACCENTUER	7
2. QUANTITÉ : DES PRÉLÈVEMENTS EN BAISSÉ MAIS QUI MASQUENT DE FORTES DISPARITÉS	8
3. QUALITÉ : UNE MONTÉE DES INQUIÉTUDES QUI NÉCESSITE UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE	11
LE FINANCEMENT DE L'EAU EN FRANCE : UN MODÈLE SOUS TENSION	14
COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE DE SON ENTREPRISE ?	17
COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE DE SON TERRITOIRE ?	24
10 PROPOSITIONS POUR FAIRE DE L'EAU UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES	29
ANNEXES TERRITORIALES	31

LES ENJEUX DE L'EAU EN FRANCE

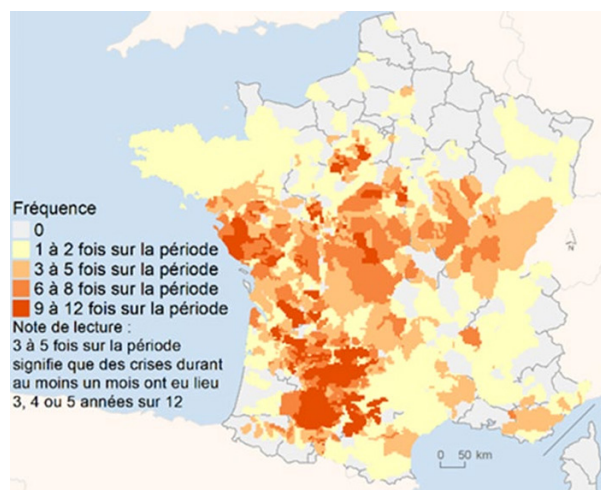
Alors que la France est naturellement bien dotée en ressources en eau, le changement climatique modifie d'ores et déjà leur disponibilité dans le temps et dans l'espace. L'intensification des sécheresses, des inondations et autres événements extrêmes accroît les tensions sur la ressource et leurs conséquences pour les entreprises et les territoires.

Comprendre ces évolutions est un préalable indispensable pour anticiper les risques, renforcer la résilience des activités économiques et engager les adaptations nécessaires.

1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DES PERTURBATIONS DÉJÀ VISIBLES APPELÉES À S'ACCENTUER

En France métropolitaine, les températures moyennes ont augmenté de 2,1°C sur la période 2015-2024 par rapport à 1900-1930. Cette hausse accentue la quantité d'eau évaporée par les sols et végétaux (l'évapotranspiration), assèche les sols et réduit la part de l'eau effectivement disponible pour les milieux naturels et les usages humains¹.

Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau « crise » des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2023



Source : SDES¹

Le volume annuel de la ressource en eau a diminué de 14 % entre les périodes 1990-2001 et 2002-2023. En 2023, la ressource en eau a été inférieure de 18 % par rapport à la moyenne 1991-2020, entraînant des restrictions d'usage sur 34 % du territoire pour les eaux de surface et 7 % pour les eaux souterraines¹.

Ces évolutions se traduisent par des sécheresses plus fréquentes et plus longues, mais aussi par des épisodes de pluies intenses, d'orages et d'inondations. Le risque n'est donc pas seulement la diminution de la ressource, mais aussi son irrégularité croissante qui la rend plus difficile à mobiliser au bon endroit et au bon moment.

En France, le programme **Explore2** piloté par l'INRAE et l'Office international de l'eau (OIEau) s'est attaché à modéliser l'évolution de la ressource en eau en France jusqu'en 2100 à partir de plusieurs scénarios climatiques du GIEC², afin d'anticiper les effets du changement climatique sur les cours d'eau et les nappes.

Les résultats montrent notamment une aggravation des sécheresses estivales, une baisse des débits des rivières et des tensions accrues sur la ressource en eau, fournissant ainsi aux territoires des bases scientifiques pour adapter leurs stratégies de gestion de l'eau.

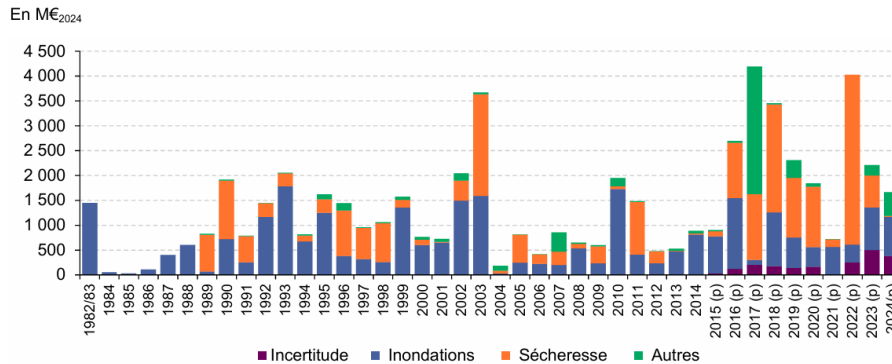
Pour les entreprises, ces changements imposent d'anticiper à la fois les risques de restrictions d'usage, les aléas d'approvisionnement, les inondations et les effets indirects sur les chaînes de valeur, les territoires d'implantation et les milieux naturels.

Ces modifications hydroclimatiques ont un coût. **Sur la période 1982-2024, les sinistres liés aux catastrophes naturelles (« cat-nat ») ont représenté 53,7 milliards d'euros, dont 51,5 % sont imputables aux inondations et 42,2 % aux épisodes de sécheresse.**

1. SDES, « Bilan environnemental de la France - Édition 2025 », mai 2026

2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Évolution de la sinistralité catastrophes naturelles entre 1982 et 2024



(p) = provisoire.

Lecture : le pic de 2017 correspond aux ouragans Irma et Maria survenus en septembre.

Note : le coût des sinistres « Cat-Nat » s'entend hors véhicules terrestres à moteur et hors franchise pour l'ensemble du territoire français. Au-delà des deux grandes classes de périls inondations et sécheresse, tous les autres périls (mouvements de terrain, séismes, avalanches, vents cycloniques, etc.) sont regroupés dans la modalité « Autres ». En l'absence de consolidation des exercices récents (péril sécheresse depuis 2015, péril inondation et autres périls depuis 2019), les estimations sur la période 2015-2024 incluent une marge d'incertitude (estimations Caisse centrale de réassurance).

Champ : France.

Source : Caisse centrale de réassurance, 2025

Source : SDES

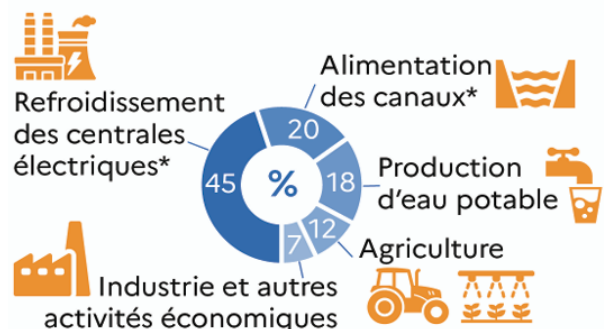
2. QUANTITÉ : DES PRÉLÈVEMENTS EN BAISSSE MAIS QUI MASQUENT DE FORTES DISPARITÉS

En 2023, en France métropolitaine, les prélèvements d'eau douce s'élèvent à environ 29 milliards m³ (hors production hydroélectrique), témoignant d'une **diminution d'environ 16 % sur vingt ans**. Ces prélèvements sont majoritairement réalisés dans les eaux de surface (82 %).

Les usages de l'eau n'ont toutefois pas le même impact sur le cycle de l'eau, en fonction de la restitution ou non de l'eau prélevée aux milieux naturels. En 2023, 83 % de l'eau prélevée a été restituée au milieu. Si le refroidissement des centrales est l'usage prédominant au regard des prélèvements, il ne représente que 11 % de l'eau consommée, loin derrière l'agriculture (61 %) et la production d'eau potable (24 %). **L'industrie et autres activités économiques représentent quant à elles 4 % des consommations¹.**

Prélèvements en eau

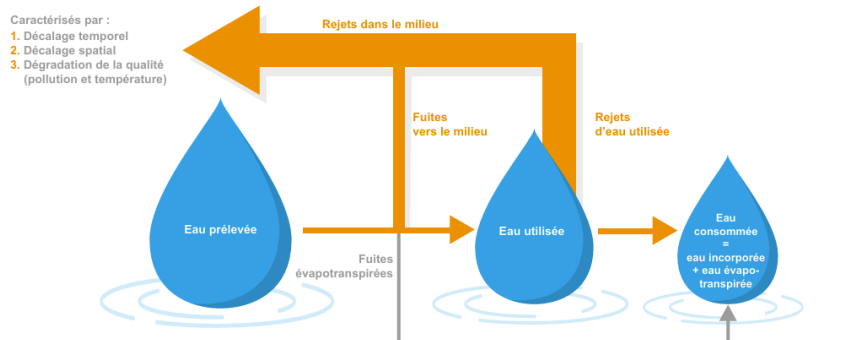
29,0 milliards de m³ en 2023



* L'essentiel de l'eau prélevée est restitué au milieu naturel

Source : SDES

Eau prélevée et eau consommée : deux concepts à distinguer



Lecture : l'eau consommée correspond sur ce schéma à la part non restituée au milieu à partir du prélèvement, c'est-à-dire aux fuites évapotranspirées et à la part de l'eau utilisée qui est incorporée ou évapotranspirée.

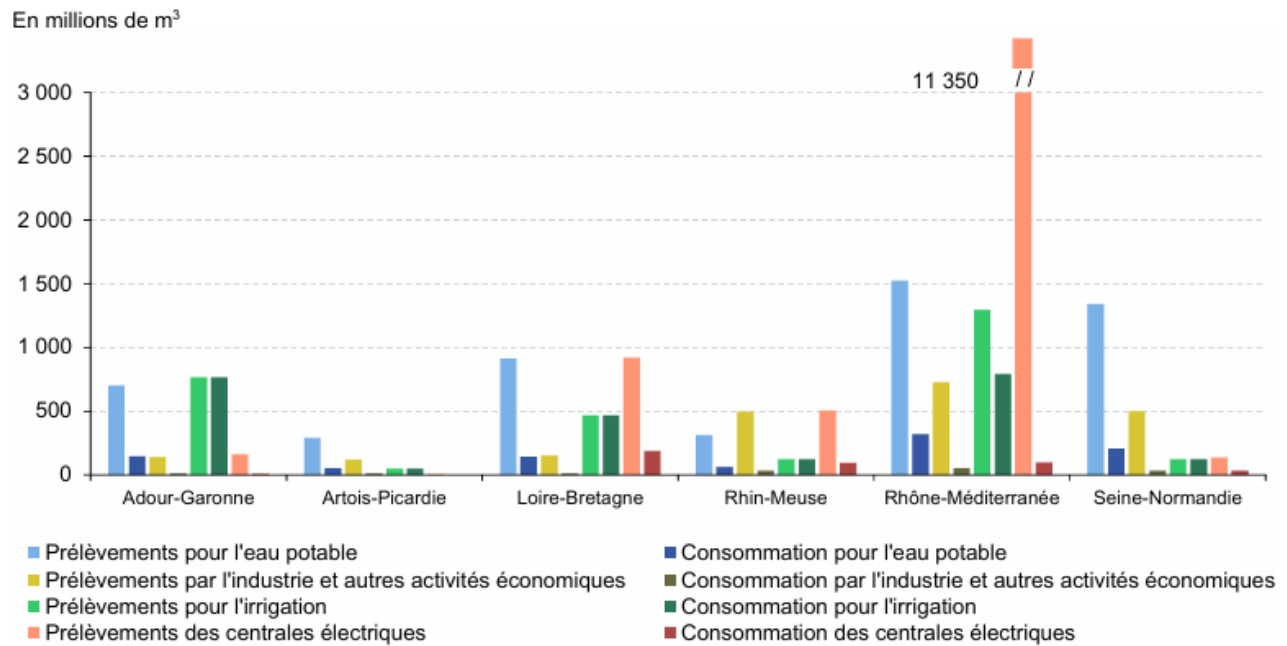
Source : France Stratégie, adapté de Vandecasteele I. et al. (2014), « Mapping current and future European public water withdrawals and consumption », *Hydrology and Earth System Sciences*, vol. 18, p. 407-416

Source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan³

3. Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, « Prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux et usages ? », avril 2024

Cette répartition des usages varie d’une région à l’autre, en fonction du tissu économique du territoire et des saisons : les mois de juin à août concentrent environ 60 % de la consommation annuelle du fait des besoins d’irrigation, période lors de laquelle la disponibilité de la ressource est au plus faible, l’eau douce transitant dans les cours d’eau ne représentant que 15 % du volume annuel.

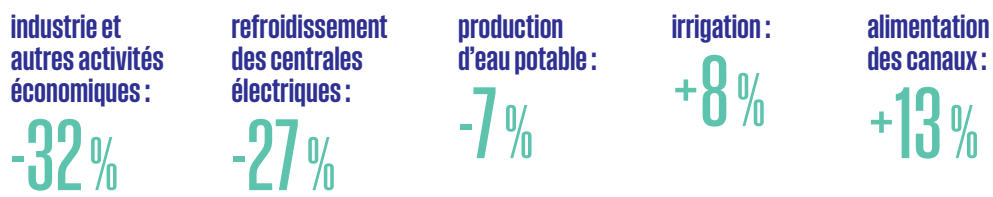
Prélèvements et consommations par secteur et bassin hydrographique en 2023



Note : prélèvements d'eau douce, hors hydroélectricité et alimentation des canaux de navigation, les prélèvements en estuaires et en mer sont exclus. L'eau consommée mesure les prélèvements d'eau nets des restitutions aux milieux aquatiques.
Champ : France métropolitaine.
Sources : OFB, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (volumes prélevés) ; EDF (données de consommation d'eau pour les centrales électriques) ; Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (taux de rendement des réseaux de distribution d'eau potable).
Traitements : SDES, 2026

Source : SDES

Si une diminution globale des prélèvements est observée depuis vingt ans en France métropolitaine, cette évolution recouvre toutefois des dynamiques différentes selon les usages (sur la période 2008-2023) :



L’amélioration des processus de production a joué un rôle prépondérant dans la réduction des prélèvements directs des usages industriels. Cette tendance ayant été accentuée par le ralentissement de certaines activités (industries extractives, métallurgie, matériaux de construction, matières plastiques, automobiles)¹.

À HORIZON 2050 : DES TENSIONS LOCALES ET SAISONNIÈRES

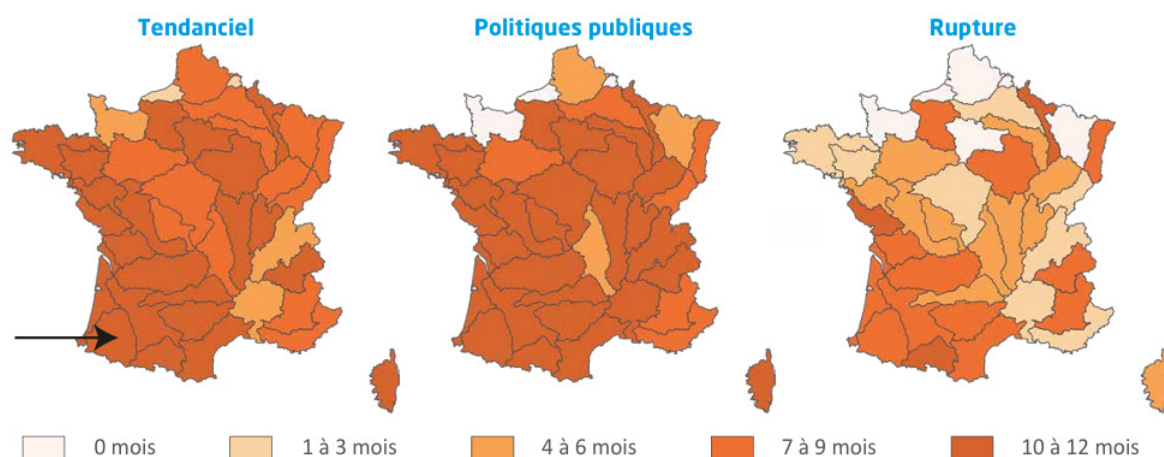
Le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan a modélisé l'évolution possible de la demande en eau à horizon 2050 à l'échelle de 40 bassins versants et selon 3 scénarios : un scénario tendanciel, un scénario de mise en œuvre des politiques publiques et un scénario de rupture fondé sur une plus grande sobriété des usages.

Ces travaux montrent que la baisse des prélèvements annuels ne suffit pas nécessairement à réduire les tensions. Dans certains scénarios, les volumes prélevés peuvent diminuer à l'année, tandis que les consommations augmentent fortement au printemps et en été, au moment où la ressource est la plus fragile⁴.

Cette prospective territorialisée de la demande a été confrontée à l'évolution de la disponibilité de la ressource en surface. **Sans inflexion des tendances actuelles, 88 % du territoire hexagonal pourrait se trouver en situation de tension modérée ou sévère en matière de prélèvements en été à horizon 2050⁵.**

Les résultats de ces travaux sont présentés en annexe du guide pour chaque bassin.

Nombre de mois où la situation hydrique calculée via les consommations s'aggrave entre 2020 et 2025, pour scénarios d'usage



Lecture : à l'horizon 2050, dans le scénario tendanciel, la situation hydrique calculée via les consommations s'aggrave pendant plus de dix mois dans le bassin versant de l'Adour (indiqué par une flèche). Projection climatique « violet » caractérisée en fin de siècle par un fort réchauffement et de forts contrastes saisonniers en précipitations (projet Explore2, INRAE et OIEau) et année marquée par un printemps-été sec.

Source : HCSP

4. Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, « La demande en eau – Prospective territorialisée à l'horizon 2050 », janvier 2025

5. Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, « L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages », juin 2025

3. QUALITÉ : UNE MONTÉE DES INQUIÉTUDES QUI NÉCESSITE UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE

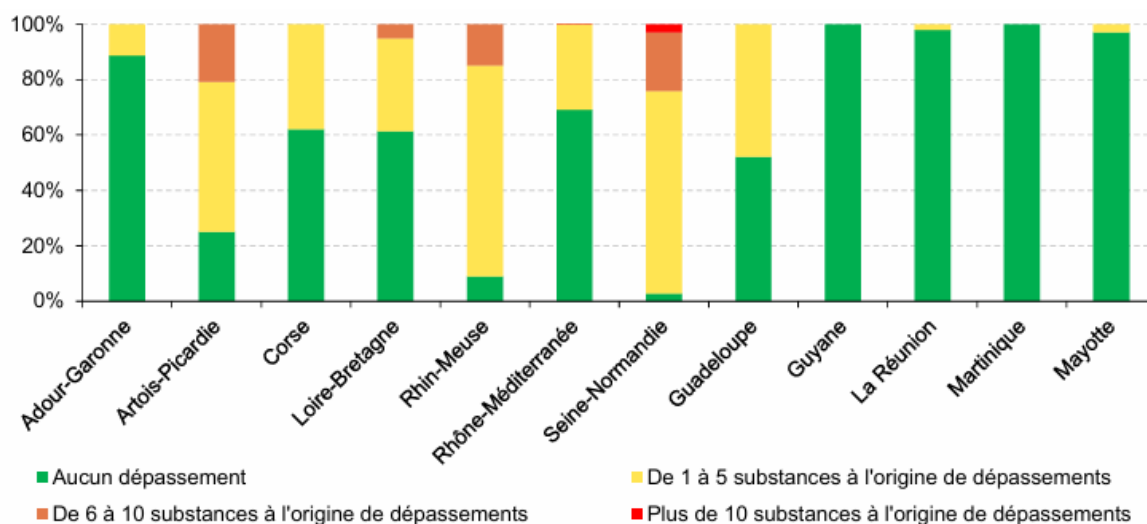
Le changement climatique et les pressions exercées sur la ressource renforcent la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions, avec un impact direct sur la santé et les écosystèmes, mais également sur l'ensemble des activités agricoles, industrielles... La diminution des débits, l'augmentation de la température de l'eau et la réduction des capacités de dilution peuvent accentuer les effets de certaines pollutions sur les écosystèmes aquatiques, limiter les rejets et les usages de l'eau. Cette évolution constitue l'un des facteurs expliquant les difficultés rencontrées pour améliorer durablement l'état des masses d'eau, malgré les efforts engagés depuis plusieurs décennies pour réduire les rejets de polluants.

Alors que la Directive-cadre sur l'eau impose à la France d'atteindre un objectif de 100 % des masses d'eau en bon état en 2027, **seules 44 % des masses d'eau de surface atteignaient le bon état écologique en 2022 et 68 % des masses d'eau de surface et souterraines présentaient un bon état chimique¹** (cf. annexes territoriales pour les résultats par bassin). La maîtrise des rejets de polluants dans les masses d'eau de l'ensemble des acteurs économiques et le traitement des pollutions historiques constituent des enjeux essentiels que les acteurs doivent d'abord prendre en compte dans leurs politiques.

Par ailleurs, l'amélioration des connaissances sur les polluants (métaux, pesticides, PFAS, microplastiques, résidus de médicaments...) soulève de plus en plus de questions légitimes vis-à-vis des enjeux sanitaires associés aux pollutions aquatiques. Si les stations de production d'eau potable se doivent de rendre l'eau conforme aux exigences de qualité pour une consommation humaine, une augmentation du nombre des dépassements des normes de qualité est constatée. **Plus l'eau prélevée est dégradée par des activités anthropiques de toute origine, plus les traitements nécessaires pour la rendre conforme aux exigences sanitaires sont complexes et coûteux.**

Face à ces enjeux de qualité, la prévention des pollutions à la source constitue le premier volet d'action, par l'incitation à la réduction de l'utilisation des produits polluants. La mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU2) ainsi que celle sur les émissions industrielles (IED) vont inéluctablement se traduire par un renforcement des normes de rejets et des obligations de substitutions. Il devient primordial pour les entreprises d'anticiper ces échéances en renforçant l'éco-conception des produits afin de réduire à la source les polluants et d'accélérer la recherche et l'innovation en matière de solutions de traitements.

Répartition surfacique des masses d'eau souterraines de niveau 1 selon le nombre de micropolluants autres que les pesticides à l'origine de dépassement de seuils de qualité (période 2021-2023)



Lecture : 88,7 % de la surface des masses d'eau du niveau 1 du bassin Adour-Garonne ne fait l'objet d'aucun dépassement de valeurs seuil pour les micropolluants autres que les pesticides.

Note : seules les analyses issues des réseaux de surveillance des agences et offices de l'eau et réseau du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sont prises en compte. Seules les substances recherchées dans plus de 10 % des prélèvements sont prises en compte. Par masse d'eau de niveau 1, on entend les masses d'eau dont au moins 25 % de leur surface se trouve dans l'horizon le plus proche de la surface terrestre.

Source : BRGM/ADES - Extraction 2025. Traitements : SDES, 2025

Source : SDES

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES CHANGEMENTS HYDROCLIMATIQUES



DES TERRITOIRES QUI ÉVOLUENT

- Changements structurels des milieux
- Evolution des activités économiques
- Concurrence entre usages
- Attractivité du territoire
- Evolution des conditions d'implantation et de développement



UNE ACTIVITÉ PLUS EXPOSÉE

- Restrictions d'usage
- Ruptures d'approvisionnement
- Risques d'inondation
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Baisse ou arrêt de production



DES COÛTS EN HAUSSE

- Hausse du prix de l'eau
- Investissements dans l'adaptation
- Renforcement des exigences de traitement
- Dévalorisation des actifs



UN CADRE PLUS EXIGEANT

- Renforcement des exigences réglementaires
- Attentes accrues des parties prenantes
- Contestations environnementales et acceptabilité

LES IMPACTS DES ENJEUX DE L'EAU POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION PACA



Face aux enjeux auxquels la région PACA est confrontée dans le domaine de l'eau, le MEDEF Sud, au travers de son think-tank NOUVEAU CAP a publié, en février 2025, une note intitulée « **Préserver l'eau en région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur** ». Celle-ci a été dévoilée à l'occasion d'une table-ronde dédiée au sujet qui a réuni une centaine de chefs d'entreprise. Dans cette note, que nous avons eu l'honneur de présenter, entre autres, à Maignon et au Ministère de la Transition écologique, nous avons voulu rappeler une chose essentielle : en région PACA, l'eau est devenue un enjeu stratégique pour notre économie. Sa disponibilité conditionne directement l'attractivité du territoire, son dynamisme économique, la pérennité des activités mais aussi la cohésion territoriale qui dépend des nombreux usages dont l'eau fait l'objet.

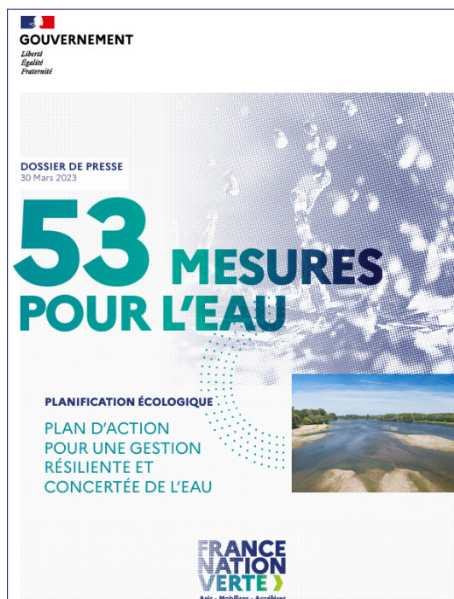
Les entreprises sont en première ligne. Elles sont à la fois exposées aux tensions sur la ressource et actrices des solutions. C'est pourquoi nous les invitons à intégrer pleinement l'eau dans leur stratégie, comme un risque mais aussi comme un **levier de performance et d'innovation**.

Le rôle du MEDEF Sud est clair : porter la voix des entreprises, dialoguer avec les collectivités et contribuer à des politiques publiques plus efficaces. C'est la raison pour laquelle nous avons formulé 11 propositions pour faire face au défi d'une gestion partagée et durable de la ressource dans cette note.

Car il faut le dire simplement : les entreprises qui se saisissent de l'enjeu de l'eau aujourd'hui seront aussi celles qui pèseront demain dans les choix structurants de leur territoire.

Stéphane Benhamou, président du MEDEF Sud

LE PLAN EAU : UN CADRE D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'EAU



Lancé en 2023, le **Plan Eau** constitue le principal cadre d'action national pour répondre aux défis croissants liés à la disponibilité et à la qualité de la ressource. **Le bilan à 3 ans indique que l'ensemble des 53 mesures ont été initiées dont 77 % mises en œuvre**⁶.

Ce bilan à 3 ans souligne les efforts importants fournis par les acteurs économiques qui œuvrent spontanément à réduire leurs prélèvements et leurs consommations d'eau :

- les prélèvements d'eau par l'industrie ont diminué de 46 % entre 1994 et 2023 ;
- les 55 sites industriels identifiés comme étant les plus dépendants de cette ressource ont engagé **plus de 120 projets de modernisation industrielle (dont 60 sont terminés)**, représentant environ 340 millions d'euros d'investissements pour une économie estimée de 35 millions m³.

17 filières du Conseil national de l'industrie ont élaboré et publié un Plan de sobriété hydrique (PSH) à l'attention des entreprises et de leur filière.

6. Gouvernement, « Plan Eau – 3 ans après », dossier de presse, avril 2026

LE FINANCEMENT DE L'EAU EN FRANCE : UN MODÈLE SOUS TENSION

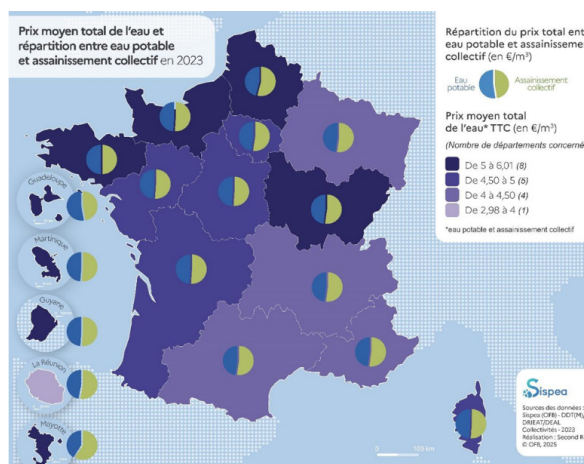
La politique de l'eau en France représente en moyenne 23,4 milliards d'euros par an, soit 0,84% du PIB⁷. Son financement repose sur deux principes :

- « **l'eau paie l'eau** » : les usagers paient pour les dépenses relatives à leurs usages ;
- « **préleveur/pollueur-payeur** » : qui prélève et/ou pollue la ressource paie pour l'externalité environnementale générée.

Concrètement, les usagers financent le système via leur facture, complétée par des taxes et redevances publiques et des subventions.

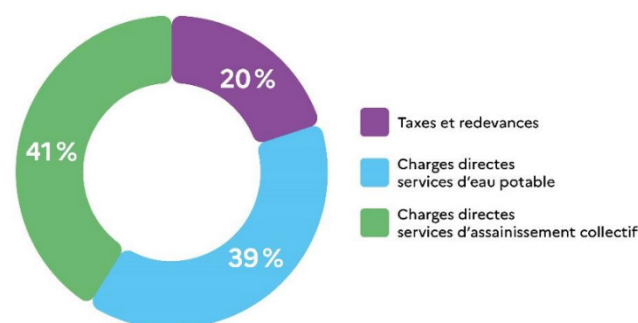
De fortes disparités des tarifs de distribution et d'assainissement, pouvant aller du simple au double, sont constatées à travers le territoire. Ils varient en fonction :

- des équipements et des services nécessaires à la gestion de l'eau (prélèvement, traitement, distribution, retraitement) ;
- de l'abondance de la ressource, de sa qualité et de sa facilité d'accès ;
- des investissements nécessaires pour moderniser et développer les installations d'eau potable et d'assainissement ;
- de la densité de population desservie, en saison et hors saison ;
- des choix de gouvernance et de politique publique effectués par les collectivités compétentes.



7. Cercle français de l'eau, « Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine », novembre 2024

Prix total du service de l'eau par région en 2023 (ci-avant) et répartition du prix total entre charges directes des services et taxes/redevances en 2023 ci-dessous



Source : OFB⁸

Les entreprises contribuent ainsi directement, via leurs prélèvements, consommations et rejets, mais aussi indirectement via l'impôt et leurs investissements propres (traitement, recyclage, sécurisation de l'approvisionnement). Ainsi, **les industriels et les activités de production assimilées domestiques financent plus de 30 % des dépenses annuelles** liées à la politique de l'eau au travers de leurs investissements et de leurs factures (respectivement 23 % et 9 %). Les ménages financent quant à eux à hauteur de 53 %, les agriculteurs 9 % et les contribuables (budget de l'État) 6 %⁷. En 2023, les entreprises ont contribué à hauteur de 29 % aux dépenses associées à la gestion des eaux usées et à hauteur de 86 % aux dépenses en faveur de la protection et de la dépollution des sols et des eaux¹.

Malgré ces flux importants, le système fait face à un **déficit annuel d'investissements estimé à 4,6 milliards d'euros pour les infrastructures d'eau et d'assainissement**⁹. Ce dans un contexte d'incitation à la sobriété hydrique induisant *de facto* une baisse des recettes des services d'eau et d'assainissement et des Agences de l'eau, la majeure partie desquelles sont assises sur les volumes vendus aux usagers¹⁰. À cela s'ajoutent de nouveaux besoins liés à l'adaptation au changement climatique (sécheresses, inondations), au traitement de pollutions émergentes (micropolluants, PFAS) et à

8. OFB, Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, « Panorama des services publics et de leur performance en 2023 », juillet 2025.

9. Union des industries et entreprises de l'eau (UIE), « Patrimoine eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales en France – Une approche des enjeux financiers de la sécurité hydrique », octobre 2022.

10. Intercommunalités de France, FNCCR, FP2E, « Sobriété : vers un nouveau modèle de financement des services d'eau et d'assainissement », juillet 2024.

la préservation des milieux naturels. **Ces coûts environnementaux représentent au moins 5 milliards d'euros par an.** Ainsi, **c'est près de 40 % de financement supplémentaire** qui serait nécessaire pour répondre aux multiples enjeux de la politique de l'eau⁷.

Dans ce contexte de besoins de financement accrus, l'augmentation des coûts associés à l'eau est appelée à se poursuivre et à se renforcer :

- en France, le prix moyen de l'eau (services d'eau et d'assainissement) est passé de 3,62 €/m³ en 2009 à 4,69 €/m³ en 2023¹¹, **soit une augmentation de près de 30 %**, comparable à l'inflation observée sur la même période ;
- le Plan Eau et la **réforme des redevances** ont abouti au doublement moyen du montant des redevances payées par les industriels auprès des agences de l'eau, représentant dorénavant environ 140 M €/an¹² ;
- une **nouvelle redevance PFAS** s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- le **renforcement de la réglementation relative aux émissions industrielles (IED)** et la réduction des valeurs limites d'émissions vont se traduire par des investissements importants de la part des entreprises ;
- les coûts de **mise en œuvre de la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU2)** sont estimés à 2 Md €/an¹³. Pour cela, la directive prévoit de renforcer le principe pollueur-payeur au travers de la création d'éco-contributions applicables aux fabricants de produits ayant un impact sur les milieux aquatiques.

De nouveaux financements devront être imaginés (e.g. prêts à durée plus longue, mobilisation de fonds privés) ou accentués (mobilisation de fonds européens).

Pour les entreprises, il devient nécessaire d'agir et d'anticiper, d'autant que les aides financières des agences de l'eau ne sont pas valables pour la mise en conformité réglementaire des sites. Il convient donc de réduire les consommations d'eau, limiter les rejets de polluants et améliorer l'impact environnemental des produits fabriqués. Il en est de même pour les territoires dont dépendent très majoritairement les entreprises pour leur approvisionnement, la qualité de l'eau qu'elles utilisent et le traitement de leurs polluants.

LA POLITIQUE DE L'EAU EN FRANCE

23,4 Md€/an
soit 0,84% du PIB

LE COÛT DE LA POLITIQUE
DE L'EAU EN FRANCE

9,6 Md€/an
soit 40% d'augmentation
LES BESOINS DE FINANCEMENT
SUPPLÉMENTAIRES

LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

30% LA CONTRIBUTION À LA
POLITIQUE DE L'EAU

29% LA CONTRIBUTION AUX DÉPENSES EN
FAVEUR DE LA GESTION DES EAUX USÉES

LA CONTRIBUTION AUX DÉPENSES EN
FAVEUR DE LA DÉPOLLUTION DES SOLS
ET DES EAUX **86%**

4% LA PART DES CONSOMMATIONS
INDUSTRIELLES ET AUTRES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

LA RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS
D'EAU INDUSTRIELS SUR LA PÉRIODE
1994-2023 **-46%**

11. Site Eaufrance, consulté le 10 juin 2026.

12. Estimation réalisée par la Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau (Fenarive).

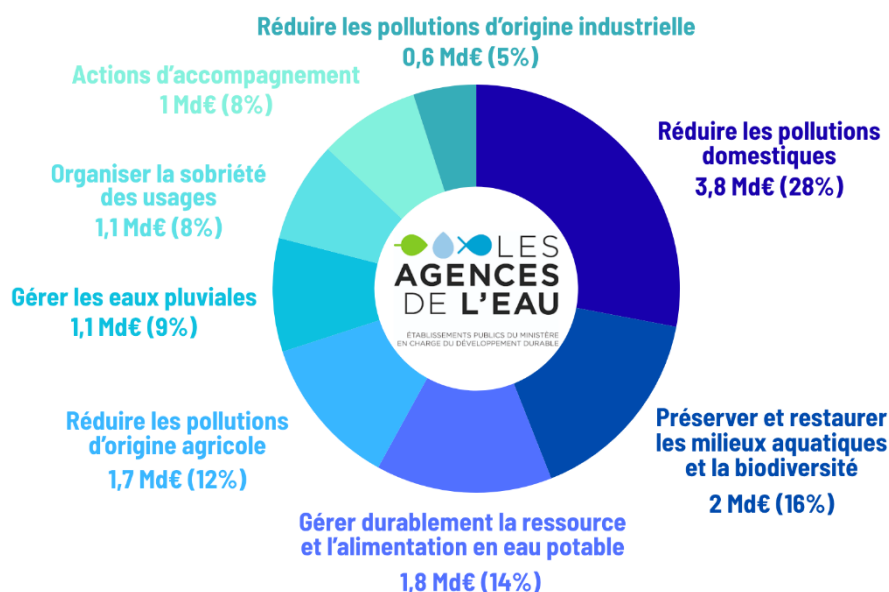
13. Étude Comité de stratégie de filière Eau, juin 2026.

LES AGENCES DE L'EAU : DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS A SOLLICITER !

Les ressources financières des agences de l'eau, qui proviennent majoritairement des redevances collectées auprès des usagers, sont ensuite **redistribuées sous forme d'aides aux collectivités, industriels et agriculteurs qui en font la demande pour des travaux ou études visant à améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.**

Les domaines et conditions d'action ainsi que le montant des dépenses engagées sur les différents sujets sont définis dans les programmes pluriannuels d'intervention, par bassin hydrographique, tous les six ans. **Pour la période 2025-2030, les 12^e programmes d'intervention des agences prévoient ainsi plus de 13 milliards d'euros d'aides sur six ans, soit près de 2,2 milliards d'euros d'aides annuelles¹⁴.**

Répartition des aides financières 2025-2030 par domaine d'intervention



Source : Agences de l'eau¹⁴, figure adaptée

À NOTER

- ▼ Ces aides sont soumises à **l'encadrement communautaire des aides d'État¹⁵** :
 - les entreprises en difficulté ne sont pas éligibles ;
 - les aides ne peuvent servir à une mise en conformité réglementaire : anticipez ! ;
 - le calcul de l'aide est établi en proportion des coûts admissibles (coûts d'investissement liés à la protection de l'environnement) étayés (pièces justificatives claires et spécifiques) ;
 - application du régime des minimis : plafonnement des aides à 300 000 € sur 3 ans glissants.
- ▼ Les aides ne sont ni systématiques ni automatiques mais **attribuées selon la pertinence du projet et sur la base des gains environnementaux du projet pour l'eau.**
- ▼ Les taux d'aides et modalités sont susceptibles de varier selon les agences de l'eau en fonction des enjeux prioritaires du bassin.
- ▼ **Les demandes sont à adresser à l'agence de l'eau de laquelle dépend le site.**

Un projet ? **Contactez votre agence** pour discuter des possibilités d'aides avant de passer toute commande !

14. Les Agences de l'eau, dossier de presse, « Lancement des 12^e programmes d'intervention 2025-2030 des agences de l'eau », novembre 2024.

15. Voir le **règlement (UE) n°651/2014** du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et le **règlement (UE) 2023/2831** du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis.

COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE DE SON ENTREPRISE ?

Les enjeux liés à l'eau concernent aujourd'hui l'ensemble des entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Toutefois, **les risques associés à l'eau sont profondément territorialisés**. La disponibilité de la ressource, sa qualité, les usages en concurrence ou encore les risques de restrictions varient fortement d'un bassin versant à l'autre.

La stratégie de l'entreprise doit donc s'appuyer sur une bonne compréhension des réalités locales de chacun de ses sites. Une entreprise implantée sur plusieurs territoires pourra ainsi être confrontée à des situations très différentes selon ses implantations.



La bonne nouvelle est que les leviers d'action existent et sont souvent plus accessibles qu'on ne l'imagine : mieux connaître ses usages, évaluer ses vulnérabilités et engager une démarche progressive permettent d'obtenir des résultats significatifs, parfois sans investissements lourds.

Cette partie propose une **méthode simple en quatre étapes** pour aider les entreprises à identifier leurs enjeux prioritaires à l'échelle de leurs sites, construire un plan d'action adapté et renforcer leur résilience face aux défis liés à l'eau.

1. IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES USAGES DE L'EAU SUR LE SITE



LES QUESTIONS À SE POSER

- ▼ A quels usages l'eau est-elle destinée sur le site (*process*, refroidissement, nettoyage, usages sanitaires, restauration, espaces verts...)?
- ▼ Quels sont les principaux postes de consommation et de rejet ?
- ▼ Quels volumes sont prélevés, consommés et rejetés chaque année ?
- ▼ D'où proviennent les prélèvements : eaux de surface (rivière, stockage, eau pluviale), eaux souterraines, réseau public, eau réutilisée, autre entreprise ?
- ▼ Où les eaux usées sont-elles rejetées et selon quelles modalités (réseau collectif, milieu naturel, traitement sur site)? Quelle est leur qualité ?



ACTIONS POSSIBLES

- ▼ Cartographier le réseau de circulation de l'eau dans l'entreprise, depuis son entrée jusqu'à sa sortie, en dissociant les eaux de *process* des eaux destinées aux usages courants.
- ▼ Identifier les différents points de comptage existants et les données disponibles.
- ▼ Analyser et suivre l'évolution des factures d'eau.
- ▼ Détecter les fuites, par exemple en comparant les données des compteurs du vendredi soir à celles du lundi matin, ou consommations anormales.
- ▼ S'appuyer sur un diagnostic externe (agence de l'eau, fédération professionnelle, bureau d'études, programme d'accompagnement...).

2. ÉVALUER LES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS DU SITE LIÉS À L'EAU



LES QUESTIONS À SE POSER

CONTEXTE TERRITORIAL

- ▼ Le site est-il localisé dans un territoire exposé à des tensions sur la ressource (sécheresse, restrictions d'usage, baisse des débits, inondations)?
- ▼ Existe-t-il des zones protégées ou des enjeux environnementaux particuliers à proximité ?

DÉPENDANCE DU SITE

- ▼ L'eau est-elle disponible en quantité et qualité suffisantes, en permanence et ce de manière pérenne ?
- ▼ Quels usages ou procédés seraient les plus impactés en cas de restriction ou de dégradation de la qualité de l'eau ?
- ▼ Le site dispose-t-il de solutions alternatives d'approvisionnement ou de stockage ?



ACTIONS POSSIBLES

- ▼ Consulter les données relatives à l'état de la ressource sur le bassin d'implantation.
- ▼ Analyser les arrêts sécheresse, inondations ou incidents ayant affecté le territoire ces dernières années.
- ▼ Collecter et centraliser les documents contractuels associés aux prélèvements, rejets et autorisations du site.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ▼ Quels sont les autres utilisateurs de l'eau sur le territoire (agriculture, industriels, production d'énergie...)?
- ▼ Des tensions ou conflits d'usage existent-ils déjà ou sont-ils susceptibles d'apparaître ?

CONFORMITÉ ET RÉSILIENCE

- ▼ Quelles sont les normes et réglementations applicables au site ? Les systèmes d'analyse et de surveillance en place sont-ils adaptés ?
- ▼ Le site est-il suffisamment préparé pour gérer un risque de pénurie d'eau, un pic de pollution ou une inondation ?
- ▼ Quels sont les coûts directs et indirects associés à l'eau pour le site ?
- ▼ Identifier les limites et seuils auxquels le site est soumis (quantité et qualité) et les obligations de surveillance applicables.
- ▼ Identifier les incidents liés à la gestion de l'eau survenus dans le passé du site et des autres usagers présents sur le territoire.
- ▼ Évaluer les conséquences opérationnelles d'une restriction d'usage ou d'une dégradation de la qualité de l'eau.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES SITES INDUSTRIELS EN CAS DE SÉCHERESSE ?

En France, les restrictions de prélèvement d'eau en période de sécheresse s'inscrivent dans un cadre juridique gradué. Lorsqu'une dégradation de la ressource en eau est constatée, le préfet, après avoir saisi le Comité ressource Eau du département, peut déclencher différents niveaux de gravité au sein d'une zone d'alerte auxquels diverses dispositions sont associées.

L'arrêté ministériel du 30 juin 2023 harmonise ces mesures pour les ICPE prélevant plus de 10 000 m³ d'eau par an, qu'elles soient soumises à autorisation ou enregistrement :

Niveaux de gravité	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Dispositions	Sensibilisation	-5 % prélèvements	-10 % prélèvements	-25 % prélèvements

Toutefois, le texte prévoit des possibilités d'adaptation ou de dérogation pour les sites ayant déjà mis en œuvre des actions significatives d'économie d'eau ou démontrant une performance exemplaire en matière de sobriété hydrique. Ces dispositions visent à préserver la ressource tout en tenant compte des efforts déjà réalisés par les industriels.

3. DÉFINIR UN PLAN D'ACTION



LES QUESTIONS À SE POSER

PRIORISER

- Quels sont les enjeux les plus critiques pour le site à court, moyen et long termes ?
- Quels risques méritent d'être traités en priorité au regard de leur probabilité et de leurs conséquences ?

IDENTIFIER LES LEVIERS

- Quelles sont les actions déjà en place sur le site ? Doivent-elles être ajustées ou renforcées ?
- Quels leviers nouveaux pourraient être mobilisés : sobriété, optimisation des procédés, réduction des pertes, réutilisation, diversification des ressources, amélioration du traitement des effluents... ?
- Certaines actions peuvent-elles être mises en œuvre rapidement sans investissement significatif ?

CONSTRUIRE LA FEUILLE DE ROUTE

- Quels moyens humains, techniques et financiers seront nécessaires ?
- Quels indicateurs permettront de suivre les progrès réalisés ?
- Quel est le coût des solutions envisagées (Capex, Opex) et quels bénéfices peuvent être attendus ?
- Quels dispositifs d'accompagnement ou aides peuvent être mobilisés ?
- Quelles parties prenantes doivent être associées à la démarche ?



LIVRABLES ATTENDUS

- Une liste priorisée des enjeux du site liés à l'eau ;
- Des objectifs quantifiés assortis d'indicateurs de suivi.
- Une feuille de route identifiant les actions à court, moyen et long termes.
- Une estimation des coûts, bénéfices et délais associés.
- Une gouvernance claire pour piloter la démarche.

ÉVALUER LES COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS

Lorsqu'une entreprise réfléchit à un projet lié à l'eau, la facture d'eau ne doit pas être le seul critère de décision.

Au-delà des coûts directs d'approvisionnement, de traitement ou d'assainissement, une dépendance à la ressource peut générer des coûts indirects bien plus importants :

**interruptions d'activité
ou pertes de production en cas
de tension sur la ressource ;**

**baisse de qualité
ou non-conformité
des produits ;**

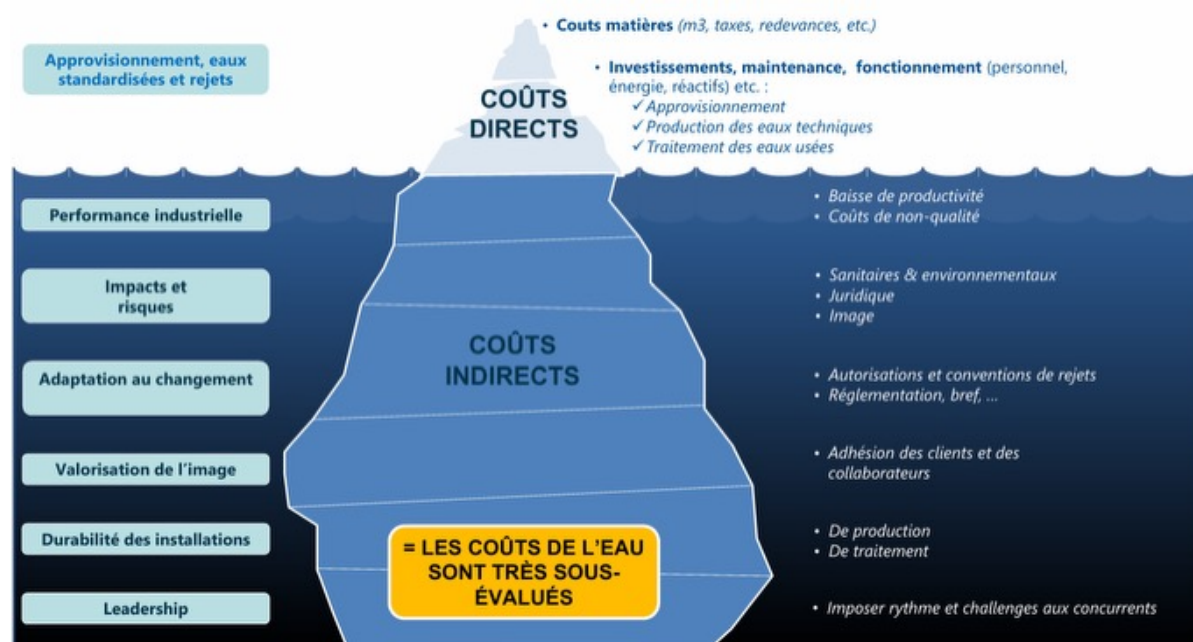
**hausse des coûts
liée aux évolutions
réglementaires ;**

**dévalorisation d'actifs
exposés au risque
hydrique ;**

**atteinte à l'image
de l'entreprise et à
ses relations avec les
parties prenantes.**

Ces coûts sont souvent difficiles à quantifier mais peuvent largement dépasser la facture d'eau elle-même.

L'évaluation économique d'un projet doit donc intégrer non seulement les économies d'eau attendues mais aussi les bénéfices liés à la réduction des risques et à la sécurisation de l'activité.



Source : ATEE et Aquassay

4. PILOTER, SUIVRE ET AMÉLIORER LE PLAN D'ACTION



LES QUESTIONS A SE POSER

- ▼ Les actions engagées produisent-elles les résultats attendus ?
- ▼ Des difficultés ou freins sont-ils apparus dans la mise en œuvre des actions ? Comment y remédier ?
- ▼ Les indicateurs retenus répondent-ils de façon cohérente aux besoins de suivi et de pilotage ? Rendent-ils compte de manière assez fine des enjeux de l'évolution de la ressource pour l'entreprise ?
- ▼ L'évolution du contexte (juridique, climatique, environnemental, activité de l'entreprise, territoire) justifie-t-elle une révision des objectifs ou des priorités ?
- ▼ En matière de *process* interne, comment améliorer la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du plan d'action ?



ACTIONS POSSIBLES

- ▼ Faire une revue périodique de l'état d'avancement des actions, en y associant les différentes fonctions concernées (production, maintenance, environnement, direction...).
- ▼ Mettre à jour les indicateurs et tableaux de bords et réévaluer régulièrement les risques et priorités du site.
- ▼ Capitaliser sur les retours d'expérience, notamment à la suite d'épisodes de sécheresse, d'inondation ou d'incidents liés à l'eau.
- ▼ Communiquer, en interne et en externe, sur les résultats positifs obtenus et les bonnes pratiques mises en œuvre.

EMPREINTE EAU : REGARDER AU-DELÀ DU SITE

La consommation d'eau d'une entreprise ne se limite pas à ses usages visibles. Les notions d'empreinte eau et d'eau virtuelle permettent d'élargir cette vision.

L'eau virtuelle correspond à l'ensemble de l'eau mobilisée tout au long de la chaîne de valeur pour produire un bien ou un service : matières premières, énergie, transport, fabrication.

L'empreinte eau d'une entreprise agrège ainsi ses consommations directes et indirectes, y compris celles de ses fournisseurs.

Pour un dirigeant, l'intérêt est double. D'une part, ces notions révèlent des **dépendances souvent invisibles** à la ressource en eau, parfois situées dans des zones géographiques à risque. D'autre part, elles permettent d'**identifier des leviers d'action au-delà du site industriel** : choix des fournisseurs, éco-conception, relocalisation ou diversification des approvisionnements.

Intégrer l'empreinte eau dans sa stratégie, c'est donc passer d'une gestion interne de l'eau à une **approche globale des risques et de la résilience de la chaîne de valeur.**



LES OUTILS MOBILISABLES ET AIDES DISPONIBLES POUR PASSER A L'ACTION

POUR COMPRENDRE SES ENJEUX ET CONSTRUIRE SA DÉMARCHE

- ▼ « **Guide d'appropriation des questions de l'eau dans l'industrie** », CSF Eau, avril 2024.
- ▼ Les guides et outils sectoriels : **France Chimie**, **UNICEM entreprises engagées**, **Fédération française du bâtiment**, **Textile et habillement**, **InfraClimat (FNTP)**.
- ▼ « **Adaptation au changement climatique : 5 étapes pour préparer mon entreprise** », MEDEF, février 2026.
- ▼ Les replays et supports des webinaires de L'Académie MEDEF :
 - « **Crise de l'eau, enjeux économiques et financement des investissements** » ;
 - « **Elaborer un plan d'action de gestion de l'eau : pourquoi, comment et avec qui ?** » ;
 - « **Gérer le risque « eau » : les outils à connaître pour mieux anticiper** ».



POUR ÉVALUER LES RISQUES LIÉS À L'EAU

- ▼ Les outils **VigiEau** (sécheresses) et **Vigicrues** (inondations).
- ▼ Le **WWF Water Risk Filter**.
- ▼ L'outil **Aqueduct** du World Resources Institute.
- ▼ **Portail DRIAS Les futurs de l'eau**.
- ▼ L'outil **Aquarepère** de la Banque des territoires.

POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT OU D'UN FINANCEMENT

- ▼ La plateforme « **Transition écologique des entreprises** », Ademe.
- ▼ Le **Diag Eco-Flux**, Bpifrance/Ademe.
- ▼ Des aides régionales : **région Grand Est**, **région Nouvelle-Aquitaine**.
- ▼ Des programmes d'accompagnement régionaux portés par les CCIR : **programme ECOD'O** (Bretagne), **programme Ressourc'Eau** (Pays de la Loire).
- ▼ Les Agences de l'eau (cf. encadré « Les agences de l'eau : des partenaires techniques et financiers à solliciter ! » et annexes territoriales).

POUR STRUCTURER OU APPROFONDIR UNE DÉMARCHE ENGAGÉE

- ▼ La norme **ISO 46001** « Systèmes de management de l'utilisation efficiente de l'eau – Exigences et recommandations d'utilisation ».
- ▼ La norme **ISO 14046** « Management environnemental – Empreinte eau – Principes, exigences et lignes directrices ».

GROIX & NATURE

AGIR SANS ATTENDRE : DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS SANS INVESTISSEMENTS LOURDS

Située sur l'île de Groix (Morbihan), Groix & Nature est une conserverie artisanale d'une vingtaine de salariés qui contribue activement au maintien de l'emploi local. L'entreprise propose une gamme de conserves et spécialités de la mer et de la terre, élaborées en partenariat avec des acteurs locaux pour valoriser les savoir-faire et les richesses du territoire. Engagée pour la préservation de son environnement insulaire, l'entreprise a réalisé en 2021 un diagnostic de ses consommations d'eau dans le cadre du **programme ECODO**. Cette première étape lui a permis de mieux comprendre ses usages et d'identifier les principaux postes de consommation.

À peine ce diagnostic terminé, l'entreprise se voit contrainte de réduire temporairement son activité pour satisfaire à l'obligation de réduction de sa consommation d'eau de 25 % en application d'un arrêté sécheresse.

Cet épisode conduit l'entreprise à engager une réflexion de fond sur sa dépendance à la ressource en eau et à structurer un plan d'action sur le long terme :

- la sensibilisation des collaborateurs et l'adoption de bonnes pratiques ;
- la révision des protocoles de nettoyage, en lien avec le service qualité, afin de réduire les consommations tout en maintenant les exigences sanitaires ;
- l'optimisation du procédé de stérilisation, principal poste de consommation (61 %), grâce à plusieurs années d'essais permettant de diminuer significativement les besoins en eau des autoclaves sans compromettre la qualité des produits.

Résultat : l'entreprise a réduit sa consommation d'eau journalière de 13 m³ de 40 % en 5 ans.

Ce résultat montre qu'il est possible d'obtenir des réductions importantes de sa consommation d'eau sans engager immédiatement des investissements lourds. La mesure des usages, l'évolution des pratiques et l'amélioration progressive des procédés constituent souvent les premiers leviers pour renforcer la performance et la résilience de l'entreprise.



Building better together

AGIR SANS ATTENDRE : ANTICIPER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER SON ACTIVITÉ DEMAIN

Situé à Saint-Loubès (Gironde), le site du Groupe EteX fabrique des plaques de plâtre, une activité fortement consommatrice d'eau. Au début des années 1990, le site consommait 160 000 m³ d'eau potable par an. Afin de réduire sa dépendance à cette ressource, EteX a engagé une démarche progressive.

Une première étape a été franchie dès 2013 avec la création d'un **bassin de récupération des eaux pluviales** collectant les eaux issues des toitures, des voiries et des parkings du site. Grâce à ce bassin qui a été étendu en 2021, ce sont **près de 98 % des eaux de pluie tombant sur l'emprise du site qui sont aujourd'hui collectées et valorisées dans le process industriel**.

Face à l'intensification des épisodes de sécheresse et aux risques de restrictions d'usage, l'entreprise a décidé d'aller plus loin en mettant en service, en 2024, une **installation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** provenant d'une station d'épuration située à proximité du site. Après un traitement complémentaire adapté aux exigences du procédé

industriel, cette ressource est intégrée dans la fabrication des plaques de plâtre.

Résultat : en 2024, l'installation de REUT a permis de réduire de 80 % la consommation d'eau potable du site par rapport à 2021.

La mise en place de cette installation a représenté un **investissement de 915 000 €, dont 350 000 € financés par l'Agence de l'eau**. Si le retour sur investissement est supérieur à dix ans au regard du seul prix de l'eau, **la sécurisation de l'activité face aux risques de restrictions d'usage en renforce considérablement la valeur**. Enfin, si les travaux ont été réalisés en quelques mois, le montage administratif du projet a nécessité près de trois années de concertation avec les collectivités, les services de l'État et l'Agence de l'eau.

Les tensions sur la ressource peuvent survenir rapidement. Les projets structurels permettant d'y répondre, eux, nécessitent souvent plusieurs années de préparation. **Anticiper est essentiel.**

“ Pour anticiper les enjeux climatiques de demain, il est primordial de considérer l'eau comme une matière première stratégique dès maintenant. ”

Yoann Hagenmuller, directeur Usines Saint-Loubès et Auneuil

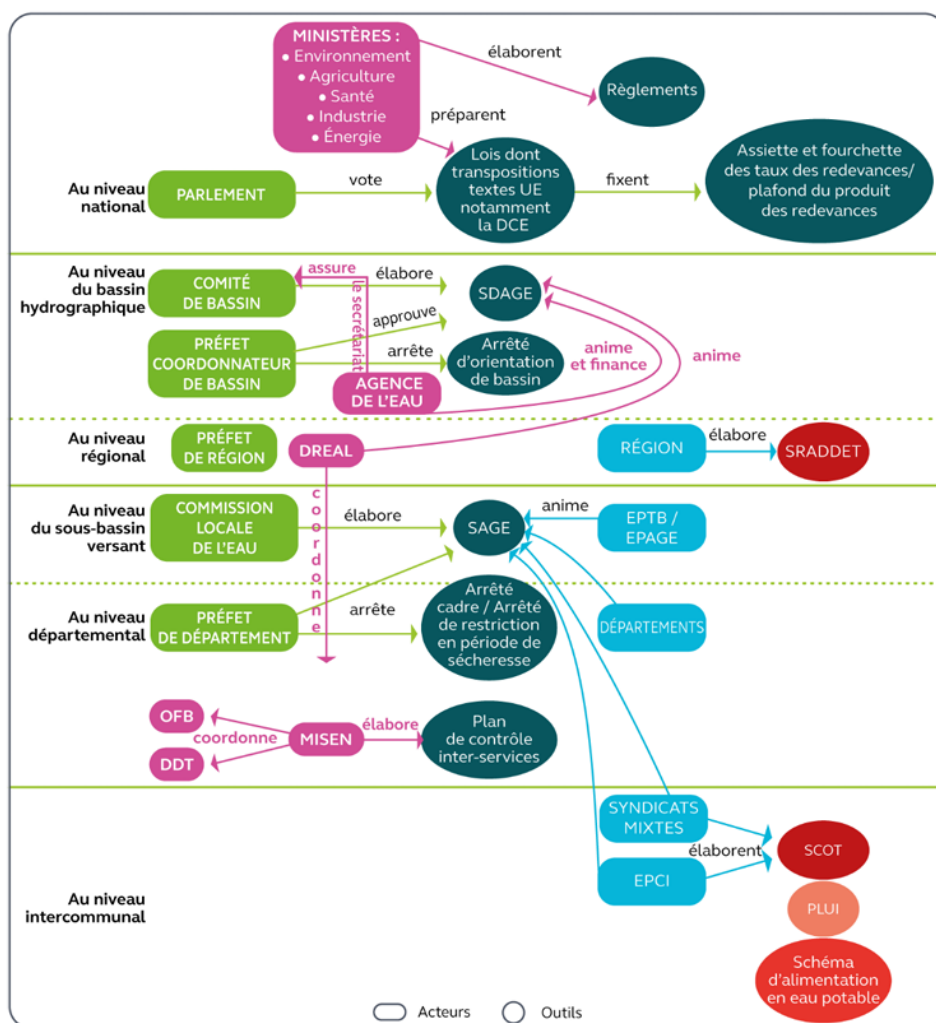
COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE DE SON TERRITOIRE ?

Une entreprise n'est pas un système isolé, qui plus est lorsqu'il s'agit de la gestion d'un bien commun. Ainsi, elle ne peut se limiter à optimiser sa propre gestion de l'eau. **L'entreprise a intérêt à s'inscrire dans une dynamique territoriale** en :

- **dialoguant** avec les collectivités locales ;
- **contribuant** aux démarches locales : schémas d'aménagement, projets d'infrastructures... ;
- **faisant valoir** ses besoins et contraintes.

Mais par où commencer ? La politique de l'eau regorge d'acteurs dont les périmètres et responsabilités varient. On fait le point !

Représentation simplifiée de la gouvernance de l'eau en France



FOCUS - LES ACTEURS PUBLICS

L'ÉTAT

- Fixe le **cadre législatif et réglementaire** et en assure la cohérence entre secteurs (environnement, agriculture, santé, industrie).
- Le **préfet coordonnateur** pilote la stratégie et définit les orientations en cas de sécheresse.
- DREAL/DREETS** déclinent les politiques au niveau régional.
- Le **préfet de département** joue un rôle clé en situation de crise (restrictions d'usage, gestion des pénuries) et dans la police de l'eau.

LES OPÉRATEURS

- Les agences de l'eau **financent et mettent en œuvre les orientations du bassin** grâce aux redevances perçues auprès des usagers. Elles ont un rôle central d'**appui aux collectivités et acteurs économiques**.
- L'OFB intervient en matière de connaissance des milieux, sur la police de l'eau et pour l'accompagnement des politiques publiques en lien avec les écosystèmes.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Elles assurent **l'alimentation en eau potable, l'assainissement et fixent le prix de l'eau**.
- Les intercommunalités pilotent la **gestion des eaux pluviales** et portent de plus en plus la **compétence GEMAPI** en lien avec les structures dédiées (EPTB, EPAGE¹⁶).
- Elles **décident des investissements structurants** (réseaux, stockage, interconnexions) et des politiques locales d'adaptation au changement climatique.
- Elles assurent ces compétences via un modèle en régie ou au travers d'une délégation de services publics.

Au-delà des acteurs institutionnels, la gestion de l'eau repose sur **des instances de gouvernance qui organisent la concertation et la planification à différentes échelles**. Pour une entreprise, ces instances sont des lieux stratégiques : elles structurent les règles du jeu local et offrent des opportunités concrètes d'influence.

FOCUS - LES INSTANCES DE GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS TERRITORIALES

LES COMITÉS DE BASSIN

- Ils adoptent l'état des lieux et le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**.
- Ils **définissent les orientations de l'action des agences de l'eau** et participent à l'élaboration de leurs décisions financières.
- Ils donnent un avis sur le programme de mesures associées aux SDAGE et sur le programme de surveillance de l'état des eaux.

LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

- Elles élaborent, modifient, révisent et assurent le suivi de l'application des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** qui déclinent les orientations des SDAGE à l'échelle des sous-bassins versants.

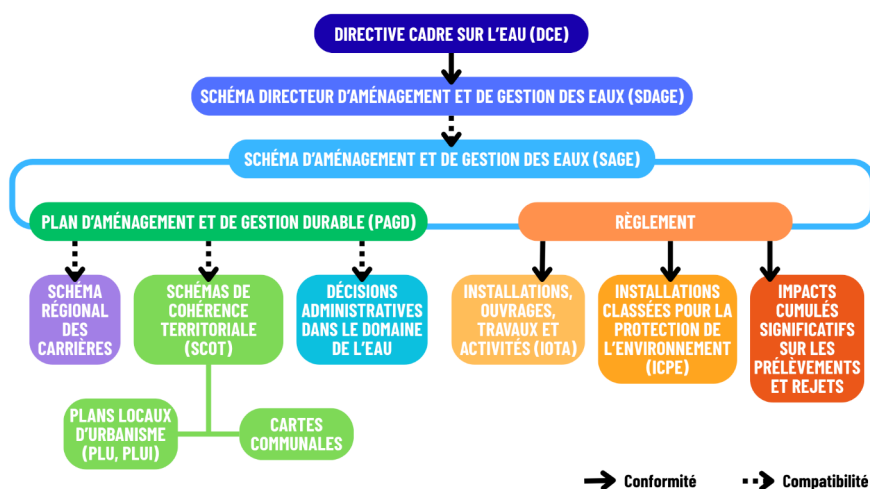
LES COMITÉS RESSOURCES EN EAU

- En période de sécheresse, ils sont consultés pour **l'élaboration des arrêtés cadre interdépartementaux ou départementaux** qui déclinent localement les orientations données par le préfet coordonnateur dans son arrêté d'orientation sécheresse.

LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

- Un PTGE est une démarche visant à définir et mettre en œuvre un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et la ressource en eau disponible. Il associe l'ensemble des usagers d'un territoire.

Schéma simplifié de la hiérarchie des normes dans le domaine de l'eau



En 2026, la France comptabilise 204 SAGE (dont 125 sont en cours de mise en œuvre) qui recouvrent 56 % du territoire¹⁷.

16. Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)

17. Site [Gest'eau, chiffres clés](#), consulté le 20 juin 2026



COMMENT PARTICIPER À CES INSTANCES ?

COMITÉS DE BASSIN

- En métropole : la composition est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin selon les dispositions prévues aux articles D. 213-19 et suivants du Code de l'Environnement. **Conformément à l'article D. 213-19-3, les présidents des MEDEF régionaux ont la responsabilité de codésigner, avec les présidents des CCIR et le président de La Coopération agricole, les représentants au titre de l'industrie.**
- En Corse : la composition est arrêtée par l'Assemblée de Corse aux conditions définies au II de l'article L. 4424-36 du code général des collectivités territoriales.
- En Outre-mer : la composition est arrêtée par le préfet de région qui invite les organismes ou groupements représentatifs des catégories d'usagers à lui faire connaître les noms des représentants désignés (voir article R. 213-51).

COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)

Leur composition est arrêtée par le préfet de département ou le préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du SAGE. Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées prévoit, au moins, un représentant des **chambres de commerce et d'industrie territoriales** (article R. 212-30). **Pour y participer, il sera nécessaire de se rapprocher des CCI du territoire ou des préfets.**

COMITÉS RESSOURCES EN EAU (CRE)

La composition de ce type de comité est à la discrétion du **préfet de département**.

PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Il incombe aux **autorités locales** de désigner ou de créer le cadre de gouvernance adapté en s'appuyant sur un comité de pilotage devant être équilibré et refléter l'ensemble des usages. Le préfet coordonnateur de bassin ou référent par délégation y veille. Les représentants des collectivités et des usagers économiques et non économiques doivent être mandatés et s'engager pour la structure qu'ils représentent (voir les Instructions du Gouvernement du **7 mai 2019** et du **17 janvier 2023**).

Les MEDEF régionaux et territoriaux ont un rôle structurant à jouer dans la politique de l'eau à l'échelle locale et doivent s'en saisir pleinement. En effet, ressource abondante et bon marché au siècle dernier, l'eau devient maintenant rare, onéreuse et disputée dans certains territoires et l'avenir va généraliser cette tendance.

Entreprendre, c'est prévoir.

Les MEDEF régionaux ont tout d'abord le pouvoir de codésignation des représentants des usagers économiques industriels au sein des comités de bassin. En cela, ils peuvent orienter la politique de l'eau (SDAGE) à l'échelle des bassins et influencer directement les priorités d'investissement des agences de l'eau. Être présent et actif dans ces instances permettra donc de faire entendre plus fortement la voix des entreprises dans les arbitrages sur le partage de la ressource, les niveaux de redevance ou encore les choix d'infrastructures. Pour cela le MEDEF collabore notamment avec la FENARIVE et ses associations territoriales, qui fédèrent les entreprises et secteurs industriels usagers de l'eau. Si l'eau est essentielle à l'agriculture pour nourrir les populations, les entreprises sont tout aussi essentielles par leur activité au soutien de l'économie et l'emploi local. Il convient de rappeler que les agences de l'eau viennent en soutien des entreprises dans une gestion optimisée et novatrice de la ressource et de ses effluents.

À l'échelle locale, les MEDEF territoriaux entretiennent des liens directs avec les préfets et les services de l'État. En période de sécheresse, ils peuvent jouer un rôle d'interface essentiel pour faire remonter les contraintes des entreprises, contribuer à la concertation et favoriser des décisions équilibrées entre les usages, en s'assurant notamment que les décisions prises tiennent compte de la performance des acteurs. Ils participent ainsi à la gestion de crise, mais aussi à son anticipation.

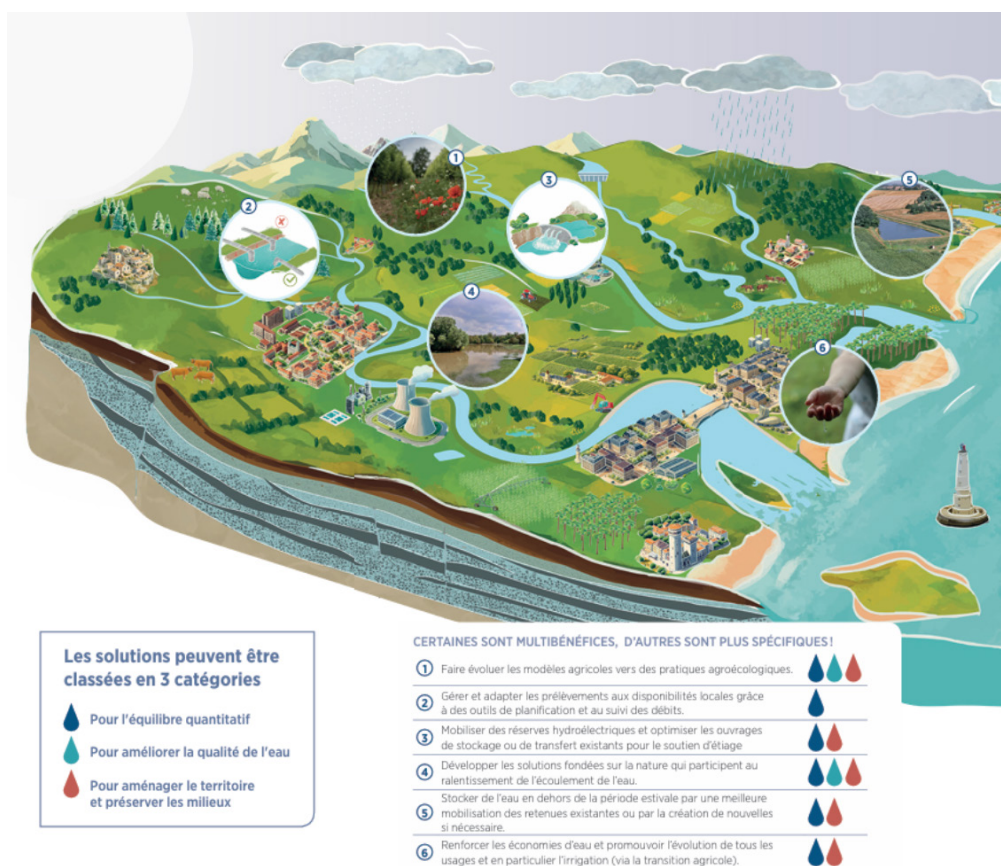
Par ailleurs, en lien avec les collectivités locales, les MEDEF territoriaux peuvent peser sur les choix d'aménagement et d'investissement : sécurisation de l'approvisionnement, interconnexion des réseaux, développement de solutions de réutilisation, récupération et/ou stockage, maîtrise des risques pour lutter contre les inondations ou les incendies. Leur implication permet d'orienter les politiques publiques vers des solutions compatibles avec les besoins économiques et la résilience des territoires.

Dans un contexte de tensions croissantes sur l'eau, la mobilisation des MEDEF locaux est donc déterminante. Notre engagement au sein des agences de l'eau permettra non seulement de défendre les intérêts des entreprises, mais aussi de contribuer activement à la construction de territoires plus résilients face aux défis climatiques. Mobilisons-nous en nous appuyant sur des mandataires engagés et responsables, conscients des enjeux et force de propositions pour que nos entreprises puissent s'adapter aux nouvelles exigences environnementales.

Nicolas Dumas,
coprésident du comité Transition écologique des territoires du MEDEF

Pour améliorer la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire, plusieurs solutions sont mobilisables et doivent être combinées.

Panorama non exhaustif des solutions mobilisables à l'échelle des territoires



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne, 2026

D'AUTRES LEVIERS COMPLÉMENTAIRES SONT APPELÉS À ÊTRE ACTIVÉS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

▼ **Moderniser et sécuriser les infrastructures** : le réseau d'eau potable souffre d'un déficit d'entretien. **En 2023, 19 % de l'eau potable est perdue via des fuites (soit 960 Mm³)**, avec de fortes disparités territoriales. **Au rythme actuel, il faudrait 152 ans pour renouveler la totalité des réseaux d'alimentation en eau potable et 208 ans pour le réseau d'assainissement collectif¹⁸**. Accélérer les investissements, en priorité dans les zones les plus dégradées, est donc essentiel. Par ailleurs, la sécheresse de 2022 a montré la vulnérabilité de certaines communes isolées : le raccordement à des réseaux interconnectés constitue un levier clé de résilience et d'accès à l'eau en période de crise. La mise en séparatif apparaît également comme une des solutions mobilisables pour mieux gérer les épisodes pluvieux, de plus en plus intenses. Les fuites sur les réseaux d'assainissement revêtent par ailleurs un risque supplémentaire de pollution dans les milieux naturels.

▼ **Développer des ressources alternatives** : la réutilisation des eaux usées traitées reste marginale en France (moins de 1 %) mais représente un potentiel important pour des usages non potables (irrigation, nettoyage). Le dessalement peut constituer une solution d'appoint, mais son coût et son impact énergétique et environnemental limitent son usage à des situations spécifiques.

▼ **Protéger la qualité de la ressource** : sécuriser l'eau disponible suppose de protéger les captages contre les pollutions et de renforcer les investissements dans le traitement des micropolluants, y compris à la source.

▼ **Mettre en lien les enjeux eau et biodiversité** : l'eau et la biodiversité sont étroitement liées. Une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau peut également passer par des actions de préservation et de restauration de la biodiversité. Le MEDEF a d'ailleurs publié en mars 2026 un guide sur le financement de la biodiversité¹⁸ qui propose de nombreux outils mobilisables par les entreprises.

18. MEDEF, « Entreprises : mode d'emploi pour financer la biodiversité », mars 2026

10 PROPOSITIONS POUR FAIRE DE L'EAU UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX GOUVERNER

1. PRÉSERVER L'EAU COMME UN BIEN COMMUN

La gestion de l'eau doit découler de choix collectifs tenant compte des besoins des différents usagers et des milieux, dans une logique d'intérêt général et de solidarité territoriale.

2. RENFORCER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES POUR ÉCLAIRER ET OBJECTIVER LES DÉCISIONS

Appuyer les décisions prises dans le domaine de l'eau sur des données robustes, transparentes et partagées. Cela nécessite d'assurer la robustesse des méthodologies, de renforcer et diffuser les connaissances et d'organiser des débats contradictoires, dans le respect des différentes parties prenantes, afin de construire des diagnostics et trajectoires d'action largement acceptés.

3. CONSOLIDER LE DIALOGUE TERRITORIAL ET PÉRENNISER LA GOUVERNANCE

Maintenir les équilibres de représentativité au sein des instances de gouvernance de l'eau, tout en veillant à la participation effective et pluraliste des acteurs économiques, en particulier du MEDEF, dans les Commissions locales de l'eau, les comités ressources en eau et autres instances territoriales.

DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

4. INTÉGRER DAVANTAGE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La gestion équilibrée de la ressource en eau et les choix d'investissements doivent davantage tenir compte des enjeux économiques et sociaux associés à l'eau, des efforts consentis par les différents acteurs ainsi que de leurs capacités d'investissement. Des études d'impact sont nécessaires avant toute décision ou toute nouvelle réglementation. L'eau est un facteur de résilience et d'attractivité d'un territoire tant pour préserver et protéger les milieux que pour assurer leurs développements socio-économiques.

5. SYSTÉMATISER ET ASSURER LA COHÉRENCE DES OUTILS DE PLANIFICATION

Offrir de la visibilité aux territoires et aux acteurs économiques vis-à-vis des enjeux de l'eau et des besoins d'investissements en déployant les outils de planification (SAGE ou PTGE) sur l'ensemble des bassins et assurer la cohérence des différents schémas de planification territoriaux (SRADDET, SCoT, PLUi...).

6. FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE ACTEURS ET LES PROJETS MULTI-USAGES

Privilégier les projets permettant de répondre à plusieurs enjeux (stockage, prévention des inondations, sobriété, réduction des pollutions, approvisionnement, usages économiques et récréatifs) et aux besoins des différents acteurs du territoire afin de favoriser le dialogue et l'acceptabilité des projets, réduire les risques, améliorer la rentabilité des projets et renforcer la cohérence des politiques en matière de transition écologique (énergie, eau, biodiversité, adaptation, circularité des ressources...).

ACCÉLÉRER L'ADAPTATION ET LES INVESTISSEMENTS

7. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES MOYENS DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Ouvrir une réflexion collective sur le financement de la politique de l'eau en visant en priorité la recherche d'une plus grande performance environnementale et économique des moyens existants, et en tenant compte de l'augmentation très forte de la pression fiscale et des efforts d'investissements consentis par les industriels ces dernières années.

8. SÉCURISER LES INVESTISSEMENTS

Assurer un approvisionnement stratégique en eau des acteurs dont les procédés répondent aux meilleures techniques disponibles en matière de performance hydrique afin d'inciter aux investissements et assurer leur équilibre économique.

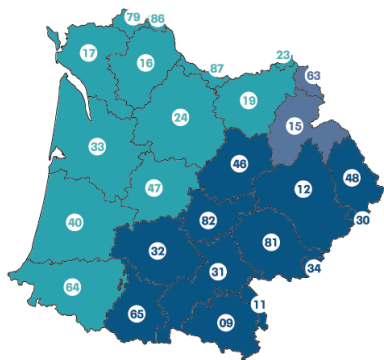
9. ACCOMPAGNER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'identification de leurs risques et opportunités liés à l'eau, dans la construction et le déploiement de stratégies adaptées et favoriser le partage de bonnes pratiques à l'échelle des territoires. Mieux reconnaître les efforts déjà réalisés afin d'encourager les démarches d'anticipation et d'investissement. Une plus grande mobilisation des acteurs économiques se traduit également par leur implication dans les instances de gouvernance territoriales, condition de la réussite du déploiement de la politique de l'eau.

10. ENCOURAGER L'INNOVATION ET LA DIGITALISATION

Améliorer les performances environnementales des produits tant en termes de sobriété que de réduction des pollutions en incitant les fabricants à mieux éco-concevoir leurs produits, en favorisant l'innovation, en sensibilisant les usagers et en soutenant la demande en produits plus respectueux de l'environnement. Déployer également des solutions intelligentes (capteurs, compteurs communicants, pilotage en temps réel) pour optimiser la gestion des réseaux et des consommations.

ANNEXES TERRITORIALES



■ Région Nouvelle-Aquitaine
■ Région Occitanie
■ Région Auvergne-Rhône-Alpes

BASSIN ADOUR-GARONNE



8 MILLIONS



3 RÉGIONS

25 départements
6 769 communes



En 2023

39 634
établissements

170 Md € CA et **36 Md € VA**

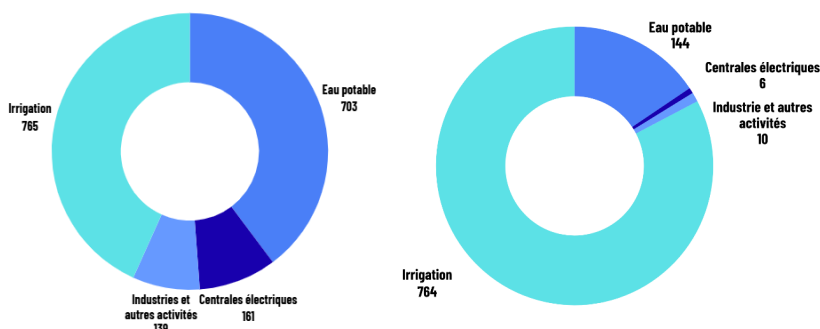
363 000
salariés

16 filières industrielles,
avec prépondérance de
l'agro-alimentaire (35 %)

ÉTAT DES LIEUX 2025

	ÉTAT	PRESSIONS
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	▼ 55 % en bon état écologique. ▼ 98 % en bon état chimique.	▼ Diminution de la pression liée aux activités industrielles. ▼ Augmentation des pressions liées à l'azote et aux phytosanitaires. ▼ Diminution de la pression des prélèvements.
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	▼ 85 % en bon état quantitatif. ▼ 76 % en bon état chimique.	▼ Pas de pression industrielle détectée. ▼ Augmentations des pressions liées à l'azote et aux phytosanitaires. ▼ Augmentation de la pression des prélèvements.

RÉPARTITION DES USAGES



Prélèvements (à gauche) et consommations (à droite) par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Adour-Garonne (données issues du bilan environnemental de la France 2025¹)

Les prélèvements industriels sont réalisés à hauteur de 40 % par le secteur bois, papier et cartons, 24 % par la chimie-parachimie, 10 % par l'agroalimentaire et les boissons et 26 % pour les autres activités industrielles.

PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES

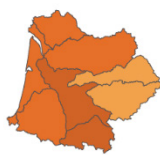
SCÉNARIO TENDANCIEL



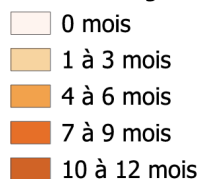
SCÉNARIO POLITIQUES PUBLIQUES



SCÉNARIO DE RUPTURE



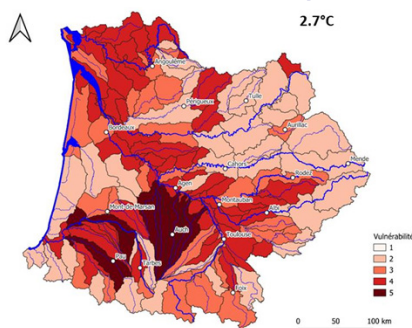
Nombre de mois au cours desquels la pression sur la ressource augmente



Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan).

PROSPECTIVES QUALITATIVES TERRITORIALISÉES

Vulnérabilité « Détérioration de la qualité des eaux » (TRACC 2,7° C, 2050)



Source : INRAE-AEAG 2025

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030



- 3 M€ Coopération internationale
- 3,5 M€ Sensibilisation des publics
- 4,5 M€ Planification et concertation
- 5 M€ Assistance technique
- 13 M€ Réduction des pollutions industrielles
- 13,5 M€ Qualité de l'eau potable
- 15 M€ Gestion des eaux pluviales
- 23 M€ Recherche, études, connaissances et réseau de surveillance
- 55 M€ Réduction des pollutions agricoles
- 57 M€ Préservation des milieux aquatiques
- 62,5 M€ Réduction des pollutions domestiques
- 77 M€ Gestion quantitative de la ressource

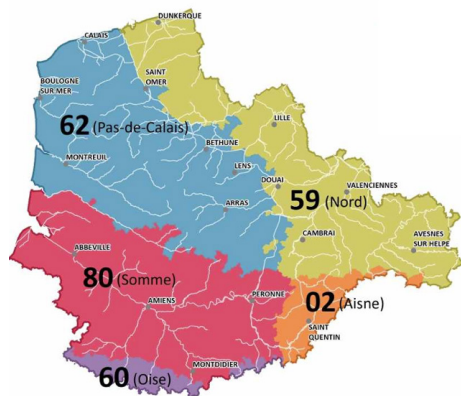
4 ENJEUX POUR 2028-2033

1. Une nécessaire amélioration de la gouvernance de l'eau et un renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation.
2. Un déploiement des efforts sur la réduction des pollutions.
3. Une amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau face aux changements globaux.
4. Un renforcement de la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité face aux changements globaux.



RESSOURCES UTILES

- Le **SDAGE 2022-2027 et son Programme de mesures (PDM)**.
- Futur SDAGE 2028-2033 :
 - **État des lieux 2025 du SDAGE 2028-2033** ;
 - **Enjeux pour l'eau du bassin**.
- Le **12^e programme d'intervention 2025-2030** et la **fiche pratique des aides pour les industriels, entreprises et artisans**.
- La **note d'information sur les redevances**, édition **2026** (chiffres 2025) et informations sur les **redevances applicables aux industriels et entreprises**.
- Plan d'adaptation au changement climatique du bassin, 2018**.
- Les **SAGE** et **PTGE** du bassin Adour-Garonne.
- Livre blanc de la conférence sur l'eau** du bassin.
- L'eau d'ici - Comprendre l'eau du grand Sud-Ouest, 2026**.
- Retrouvez toutes les publications et fiches pratiques de l'Agence **ici**.



BASSIN ARTOIS-PICARDIE



4,8 MILLIONS



En 2024

6 400

établissements industriels



1 RÉGION

5 départements

2 462 communes

71 Md €

CA et 18 Md € VA

200 000

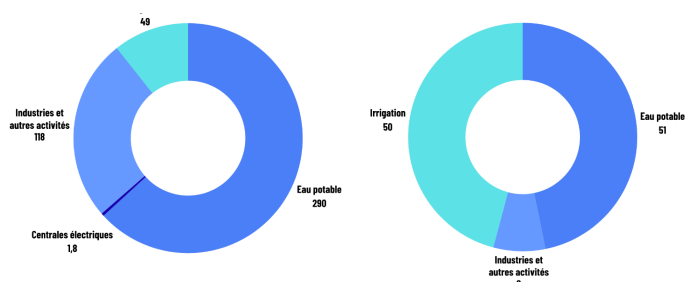
salariés

Prépondérance de l'agro-alimentaire, de la métallurgie-sidérurgie, de l'automobile, de la chimie et du textile

ÉTAT DES LIEUX 2025

	ÉTAT	PRESSIONS
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	▼ 12 % en bon état écologique ▼ 32 % en bon état chimique	▼ Part du bassin affectée par un risque : - pressions atmosphériques : 100 % ; - pressions diffuses : 100 % ; - morphologie, continuité et hydrologie : 93 %, 60 %, 41 % ; - réseaux et STEU : 79 % et 73 % ; - pressions industrielles : 56 % ; - pressions prélèvements : 55 %.
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	▼ 94 % en bon état quantitatif ▼ 12 % en bon état chimique	

RÉPARTITION DES USAGES



Prélèvements (à gauche) et consommations (à droite) par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Artois-Picardie (données issues du bilan environnemental de la France 2025)

PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES

SCÉNARIO TENDANCIEL



SCÉNARIO POLITIQUES PUBLIQUES



SCÉNARIO DE RUPTURE



Nombre de mois au cours desquels la pression sur la ressource augmente

- 0 mois
- 1 à 3 mois
- 4 à 6 mois

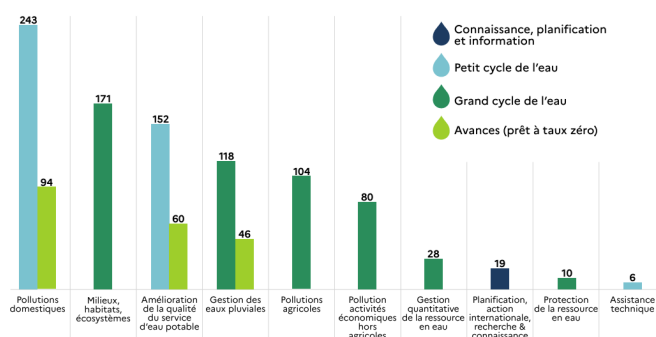
Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan).

5 ENJEUX POUR 2028-2033

1. Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.
2. Améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides.
3. Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisante.
4. Renforcer le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations.
5. Protéger le milieu marin.

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030

Répartition des aides du 12^{ème} programme
Montants en millions d'euros (M€)



RESSOURCES UTILES

- ▼ Le **SDAGE 2022-2027 et son Programme de mesures (PDM)**.
- ▼ Futur SDAGE 2028-2033 :
 - État des lieux 2025 du SDAGE 2028-2033 (**document principal**, **synthèse**, **annexes cartographiques**), décembre 2025 ;
 - **Synthèse des principaux enjeux pour le SDAGE 2028-2033**.
- ▼ Le **12^e programme d'intervention 2025-2030** et **informations sur les aides attribuées aux activités économiques hors agriculture**.
- ▼ **Note d'information sur les redevances, édition 2025** (chiffres 2024) et **informations sur les redevances applicables aux industriels et entreprises**.
- ▼ Le **Plan d'adaptation au changement climatique du bassin 2023-2030**
- ▼ Les **SAGE** et **PTGE** du bassin Artois-Picardie
- ▼ Les **prix des services de l'eau dans le bassin Artois-Picardie, résultats de l'enquête 2025**
- ▼ Le **rapport de la Cour des comptes sur l'Agence de l'eau Artois-Picardie**, avril 2026



BASSIN LOIRE-BRETAGNE

 **13 MILLIONS**

 **8 RÉGIONS**
36 départements
6 800 communes

 **En 2021**

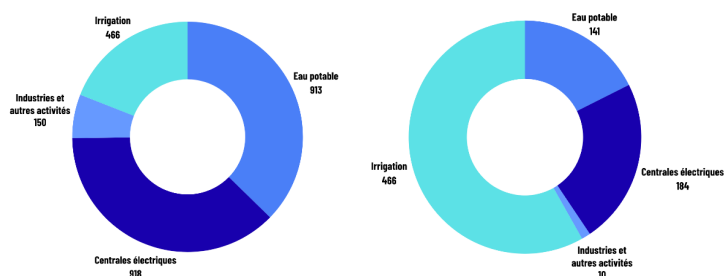
20% du CA industriel national
850 000 salariés (dont 60 % dans l'IAA)

Prépondérance de l'IAA, de l'automobile, de la construction aéronautique et navale, de la fabrication de machines, BTP, travail des métaux.

ÉTAT DES LIEUX 2025

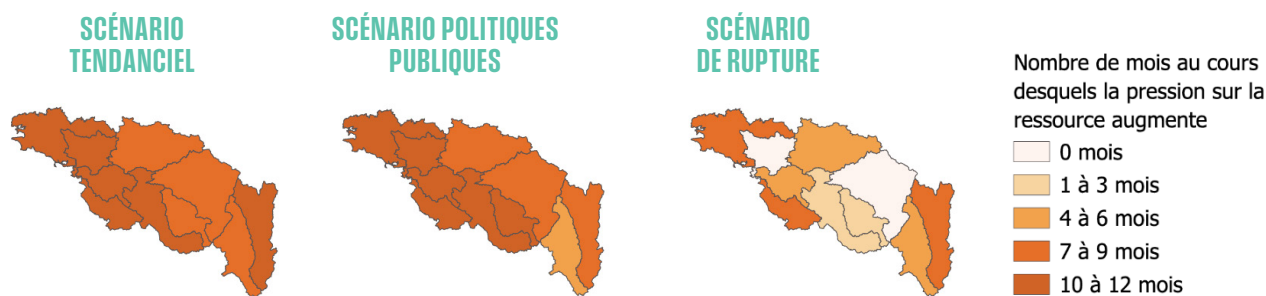
	ÉTAT	PRESSIONS
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	➤ Cours d'eau : 21,4 % au moins en bon état écologique et 44 % en bon état chimique. ➤ Plans d'eau : 17 % en bon état écologique et 45 % en bon état chimique. ➤ Estuaires : 40 % en bon état écologique et 10 % en bon état chimique. ➤ Eaux côtières : 77 % en bon état écologique et 21 % en bon état chimique.	➤ 8,5 % des cours et plans d'eau avec une pression diffuse au moins élevée en nitrates. ➤ 43 % des cours d'eau en pression au moins élevée pour le phosphore diffus. ➤ 41 % des masses d'eau présentent une pression au moins élevée pour les apports diffus de pesticides. ➤ 24 % des cours d'eau subissent une pression moyenne à très élevée de rejets ponctuels de macropolluants. ➤ 431 masses d'eau présentent une pression au moins élevée pour l'ensemble des micropolluants rejetés (STEP et industriels non raccordés). ➤ Pressions quantitatives à l'étiage, notamment sur certains cours d'eau.
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	➤ 73 % en bon état quantitatif. ➤ 57 % en bon état chimique.	➤ Pressions diffuses liées aux nitrates et pesticides. ➤ Pression de prélèvement sur certaines nappes libres.

RÉPARTITION DES USAGES



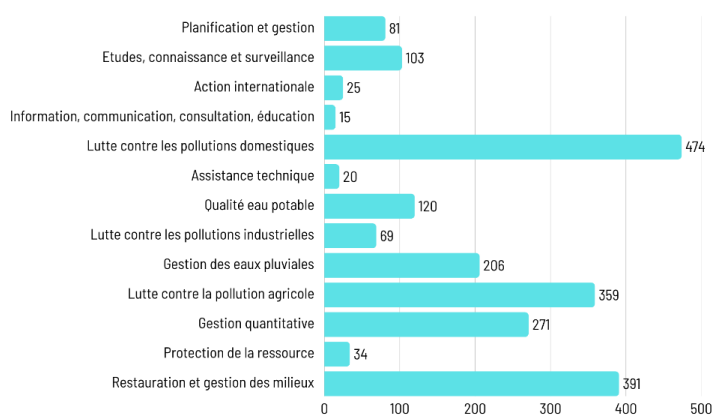
Prélèvements (à gauche) et consommations (à droite) par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Loire-Bretagne (données issues du bilan environnemental de la France 2025)

PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES



Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030 (EN M€)



7 ENJEUX POUR 2028-2033

1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.
2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix et accompagner les transitions
3. Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre acteurs et les territoires.
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau.
5. La sobriété des usages au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau.
6. Une eau de qualité, pour la santé des êtres vivants et des écosystèmes.
7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.



RESSOURCES UTILES

- ▼ Le **SDAGE 2022-2027** et son Programme de mesures (PDM).
- ▼ Futur SDAGE 2028-2033 :
 - **État des lieux 2025 du SDAGE 2028-2033** et **ressources associées** ;
 - **Synthèse des principaux enjeux pour le SDAGE 2028-2033**.
- ▼ Le **12^e programme d'intervention 2025-2030**, informations sur les **aides attribuées aux activités économiques hors agriculture** et **replays des Web'rencontres**.
- ▼ **Note d'information sur les redevances, édition 2026** (chiffres 2025) et **informations sur les redevances applicables aux industriels et entreprises**.
- ▼ Le **Plan d'adaptation au changement climatique du bassin**, 2023.
- ▼ **L'étude prospective Loire-Bretagne 2050**.
- ▼ Les **SAGE** et **PTGE** du bassin.
- ▼ **Synthèse de la conférence territoriale, documents associés** et **72 fiches-actions avec des propositions**, 2025.
- ▼ **L'étude HMUC Axe Loire** (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).



10 000 établissements industriels,
15 000 établissements secteur construction

246 000 salariés
(industrie) et

93 000 salariés
(construction)

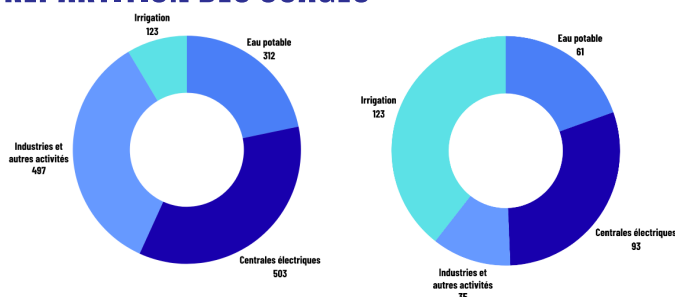
18% de la VA du bassin
(industrie)

Secteurs industriels clés : agroalimentaire, métallurgie et transformation des matériaux, fabrication de machines et équipements, bois, papier et imprimerie, énergies

ÉTAT DES LIEUX 2025

	ÉTAT	PRESSIONS
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	↘ 32 % en bon ou très bon état écologique. ↘ 17 % en bon état chimique.	↘ 74 % des rivières concernées par une pression significative par les substances toxiques hors pesticides, 71 % par les HAP. ↘ Les sites et sols pollués sont une pression significative pour 23 % des masses d'eau. ↘ >1/3 dégradées dues aux pressions liées à l'assainissement et à l'industrie. ↘ Pression significative des pollutions diffuses azotées et pesticides pour 44 % et 48 % des masses d'eau. ↘ 8 % des cours d'eau avec pression de prélèvement significative.
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	↘ 95% en bon état quantitatif. ↘ 58% en bon état chimique.	↘ Pression significative des pollutions diffuses azotées et pesticides pour 74 % et 63 % avec pression significative des pollutions diffuses pesticides. ↘ 5 masses d'eau avec pression de prélèvement significative.

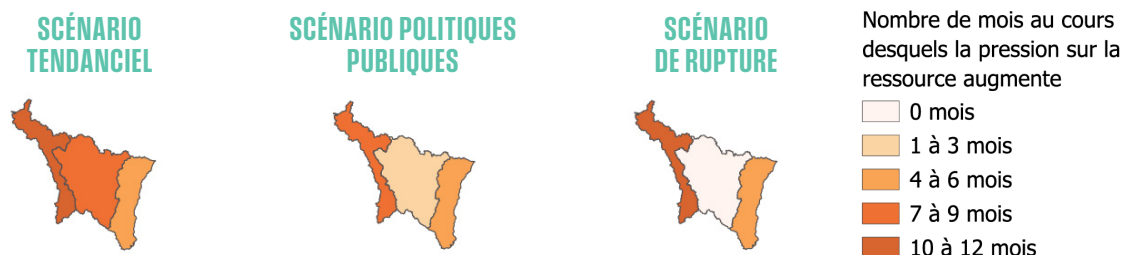
RÉPARTITION DES USAGES



Prélèvements (à gauche) et consommations (à droite) par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Rhin-Meuse (données issues du bilan environnemental de la France 2025¹)

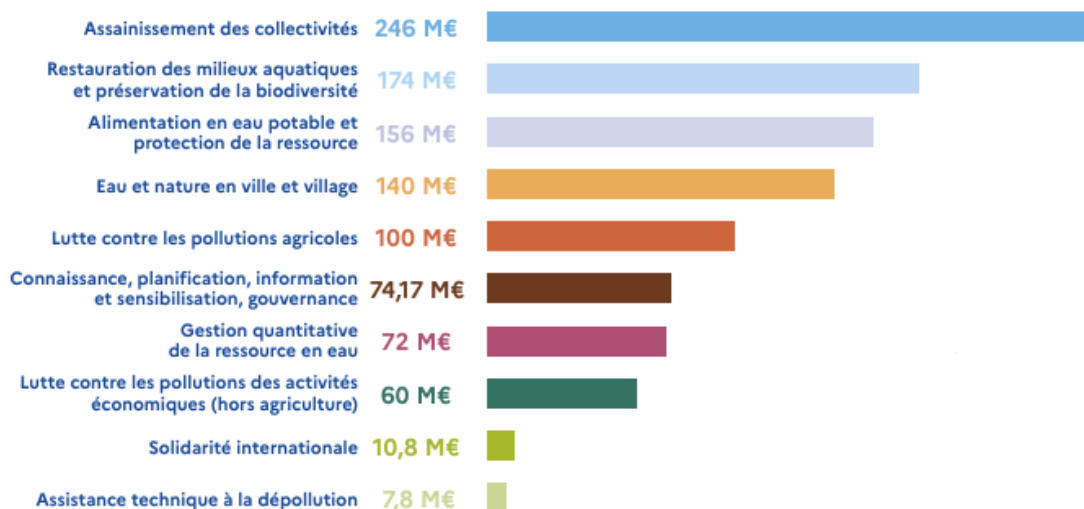
Les prélèvements industriels sont en diminution constante sur la période 2008-2023, soit une baisse globale de 24 % sur le bassin. Ces prélèvements sont réalisés à 70 % dans les eaux superficielles.

PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES



Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030



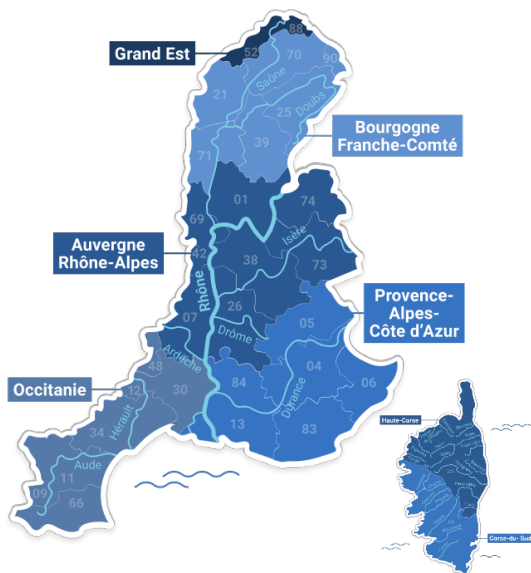
7 ENJEUX POUR 2028-2033

1. S'adapter au changement climatique, une nécessité et une urgence.
2. Préserver la biodiversité des espèces et les milieux aquatiques, notre assurance vie pour demain.
3. Réduire la présence des substances toxiques pour une eau de qualité et un environnement préservé.
4. Économiser l'eau et concilier les usages, pour une eau disponible à long terme.
5. Repenser la place de l'eau au cœur de notre territoire pour agir sur le cadre de vie.
6. S'approprier notre histoire pour mieux appréhender l'avenir de l'eau.
7. Poursuivre la coopération sur l'eau pour une gestion qui ne connaît pas de frontières.



RESSOURCES UTILES

- ▼ Le **SDAGE 2022-2027** et son **Programme de mesures (PDM)**.
- ▼ Futur SDAGE 2028-2033 :
 - **État des lieux 2025** du SDAGE 2028-2033 et **données associées** ;
 - **Synthèse des principaux enjeux pour le SDAGE 2028-2033**.
- ▼ Le **12^e programme d'intervention 2025-2030** et le **guide des aides aux industriels**.
- ▼ **Note d'information sur les redevances, édition 2026** (chiffres 2025) et **informations sur les redevances applicables aux industriels et entreprises**.
- ▼ Le **Plan d'adaptation et d'atténuation pour les ressources en eau** du bassin et **ressources associées**.
- ▼ Les **SAGE** et **PTGE** du bassin .
- ▼ **Synthèse de la conférence territoriale**.



BASSIN RHÔNE- MÉDITERRANÉE- CORSE



16 MILLIONS



33 000 établissements (RM) + 750 (Corse)



5 RÉGIONS
32 départements
7 615 communes

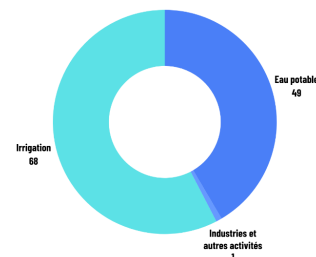
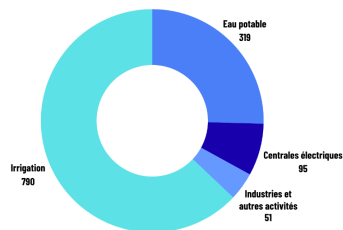
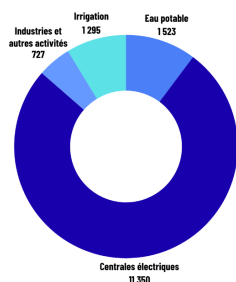
645 000 salariés (RM) + 5 077 (Corse)

Prépondérance de l'IAA (notamment en Corse), équipements électriques, électroniques et informatiques, fabrication de matériels de transports, chimie, énergie, textile, autres produits industriels...

ÉTAT DES LIEUX 2025

		ÉTAT	PRESSIONS
Rhône-Méditerranée	MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	▼ Cours d'eau : 45 % au moins en bon état écologique ; 90 % en bon état chimique. ▼ Plans d'eau : 60 % au moins en bon état écologique ; 67 % en bon état chimique. ▼ Eaux côtières : 19 % au moins en bon état écologique ; 94 % en bon état chimique. ▼ Eaux de transition : 19 % au moins en bon état écologique ; 89 % en bon état chimique.	▼ Pollution par les nutriments urbains et industriels : 23 % des cours d'eau, 56 % eaux de transition. ▼ Prélèvements excessifs : 21 % des cours d'eau, 6 % des plans d'eau. ▼ Pesticides : 23 % des cours d'eau, 3 % des plans d'eau, 74 % des lagunes. ▼ Nutriments agricoles : 6 % des cours d'eau, 21 % des plans d'eau, 56 % des lagunes. ▼ Substances toxiques hors pesticides : 11 % des cours d'eau, 16 % des plans d'eau, 7 % lagunes. ▼ Altération de la morphologie : 51 % des cours d'eau, 67 % des eaux de transition.
	MASSES D'EAU SOUTERRAINES	▼ 86 % en bon état quantitatif. ▼ 83 % en bon état chimique.	▼ Prélèvements excessifs : 14 % des masses d'eau. ▼ Pesticides : 21 % des masses d'eau souterraines. ▼ Nutriments agricoles : 8 % des masses d'eau souterraines.
Corse	MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	▼ 82 % au moins en bon état écologique. ▼ 94,4 % en bon état chimique.	▼ Principales pressions : pollutions par les nutriments urbains et industriels (12 % des masses d'eau), altération de la morphologie (8,8 %), altération de la continuité écologique (8,4 %) et prélèvements (6 %).
	MASSES D'EAU SOUTERRAINES	▼ 87 % en bon état quantitatif. ▼ 100 % en bon état chimique.	▼ 2 masses d'eau souterraine concernées par des prélèvements significatifs.

RÉPARTITION DES USAGES



Prélèvements (à gauche) et consommations (à droite) par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Rhône-Méditerranée (données issues du bilan environnemental de la France 2025)

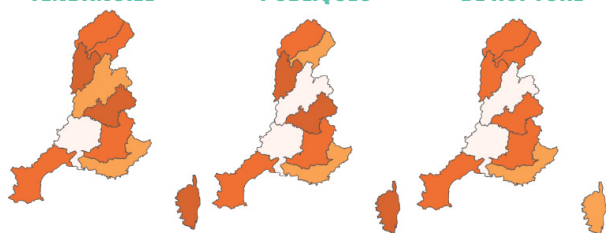
Prélèvements par secteur en 2023 (en Mm³) sur le bassin Corse (source : BNPE)

PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES

SCÉNARIO
TENDANCIEL

SCÉNARIO POLITIQUES
PUBLIQUES

SCÉNARIO
DE RUPTURE



Nombre de mois au cours
desquels la pression sur la
ressource augmente



Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan).

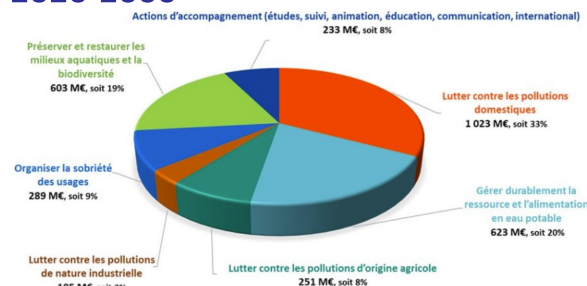
RHÔNE-MÉDITERRANÉE : 7 ENJEUX POUR 2028-2033

1. Préparer l'avenir et relever les défis du changement climatique.
2. Intégrer tous les enjeux liés à l'eau.
3. Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires.
4. Partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la
5. sobriété.
6. Préserver et restaurer les milieux aquatiques, notamment pour prévenir les inondations.
7. Lutter contre les substances toxiques, pour préserver notre santé et celle des écosystèmes.
8. Impliquer les citoyens.

CORSE : 6 ENJEUX POUR 2028-2033

1. Encourager la sobriété pour tous et sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource et des milieux.
2. Améliorer l'acquisition et le partage de la connaissance sur la ressource, les milieux et sur les pressions qui s'y exercent.
3. Restaurer et préserver les milieux.
4. Placer l'eau et les milieux au cœur des différentes politiques pour un développement et un aménagement durables.
5. Poursuivre le rattrapage en infrastructures (eau potable, irrigation, assainissement).
6. Améliorer la gouvernance et développer l'ingénierie.

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030



RESSOURCES UTILES

- Le SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures (PDM) : **Rhône-Méditerranée** et **Corse**.
- Futur SDAGE 2028-2033 :
 - État des lieux 2025 du SDAGE 2028-2033 : **Rhône-Méditerranée** et **Corse** ;
 - Synthèse des principaux enjeux pour le SDAGE 2028-2033 : **Rhône-Méditerranée** et **Corse**.
- Le **12^e programme d'intervention 2025-2030** et plus d'informations dans le **recueil des fiches aides**.
- Note d'information sur les redevances, édition 2026** (chiffres 2025) et **informations sur les redevances**.
- Le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin : **Rhône-Méditerranée** et **Corse**.
- Les **SAGE** et **PTGE** du bassin Rhône-Méditerranée, les **SAGE** et **PTGE** du bassin Corse.



source : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2025

BASSIN SEINE-NORMANDIE



18,9 MILLIONS



6 régions
28 départements
8 016 communes



Contribution à près de **40 %** au PIB national

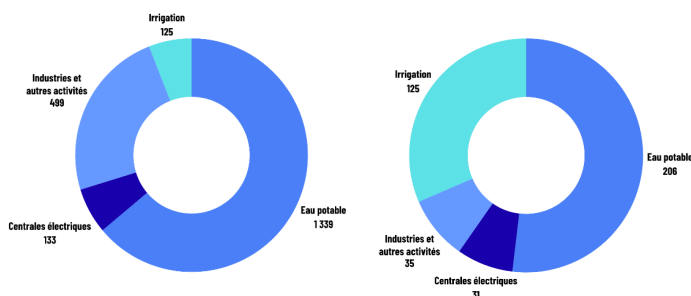
790 000 salariés en 2020 (25 % des emplois industriels du pays)

Secteurs industriels clés : agroalimentaire, automobile, métallurgie et transformation des matériaux, chimie, production d'électricité.

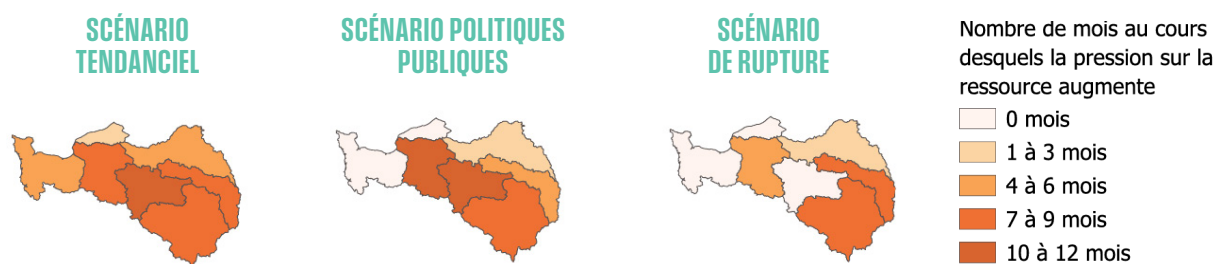
ÉTAT DES LIEUX 2025

	ÉTAT	PRESSIONS
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	▼ Cours d'eau : 24 % en bon état écologique ; 35 % en bon état chimique. ▼ Plans d'eau : 22 % en bon état écologique ; 39 % en bon état chimique. ▼ Eaux côtières : 58 % au moins en bon état écologique. ▼ Eaux de transition : 0 % en bon état écologique.	▼ Pressions diffuses fortes : pesticides (38 %), nitrates (432 masses d'eau), phosphore. ▼ Pressions ponctuelles liées aux macropolluants en hausse (475 masses d'eau). ▼ Pressions ponctuelles en micropolluants diminuent. ▼ Pression morphologique forte (86 %). ▼ 42 % de la surface du bassin dans des secteurs à équilibre quantitatif fragile à l'étiage.
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	▼ 84 % en bon état quantitatif. ▼ 26 % en bon état chimique.	▼ Déclassement masses d'eau : pesticides et leurs métabolites (67 %), nitrates (35 %). ▼ Déséquilibre quantitatif (16 %). ▼ Augmentation des pressions en micropolluants (10 masses d'eau).

RÉPARTITION DES USAGES

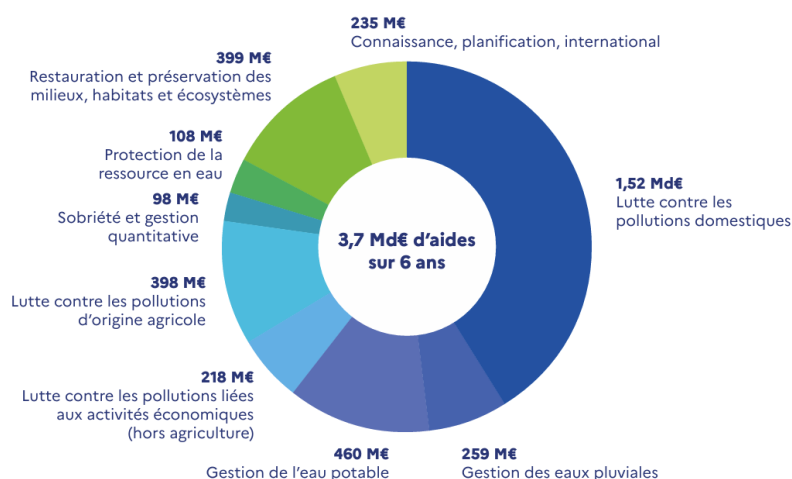


PROSPECTIVES QUANTITATIVES TERRITORIALISÉES



Indice de stress par sous-bassin versant résultant du croisement de l'indice d'évolution de la ressource et de l'indice d'évolution de la demande (prélèvements), entre 2020 et 2050, selon 3 scénarios d'usage (source : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)

AIDES DISTRIBUÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU 2025-2030



5 ENJEUX POUR 2028-2033

1. Réduire les pollutions et préserver la santé.
2. Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau.
3. S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses.
4. Préserver les milieux littoraux et côtiers.
5. Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin.



RESSOURCES UTILES

- ▼ Le **SDAGE 2022-2027** et son **Programme de mesures** (PDM).
- ▼ Futur SDAGE 2028-2033 :
 - **État des lieux 2025** du SDAGE 2028-2033 ;
 - **Synthèse des principaux enjeux** pour le SDAGE 2028-2033.
- ▼ Le **12^e programme d'intervention 2025-2030** et **informations sur les aides attribuées aux activités économiques hors agriculture**.
- ▼ **Note d'information sur les redevances, édition 2026 (chiffres 2025)** et **informations sur les redevances applicables aux industriels et entreprises**.
- ▼ La **Stratégie d'adaptation au changement climatique** du bassin.
- ▼ Les **SAGE** et **PTGE** du bassin.
- ▼ Retrouvez toutes les publications et fiches pratiques de l'Agence **ici**.

NOTES

Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19



www.medef.com



MEDEF



@medef



MEDEF

| JUILLET 2026 |